

AL-Insani | إنساني

Les migrants clandestins:

coupables
ou victimes?

(Le Dossier)



De L'unité et de la diversité:

Se réjouir de nos Différences

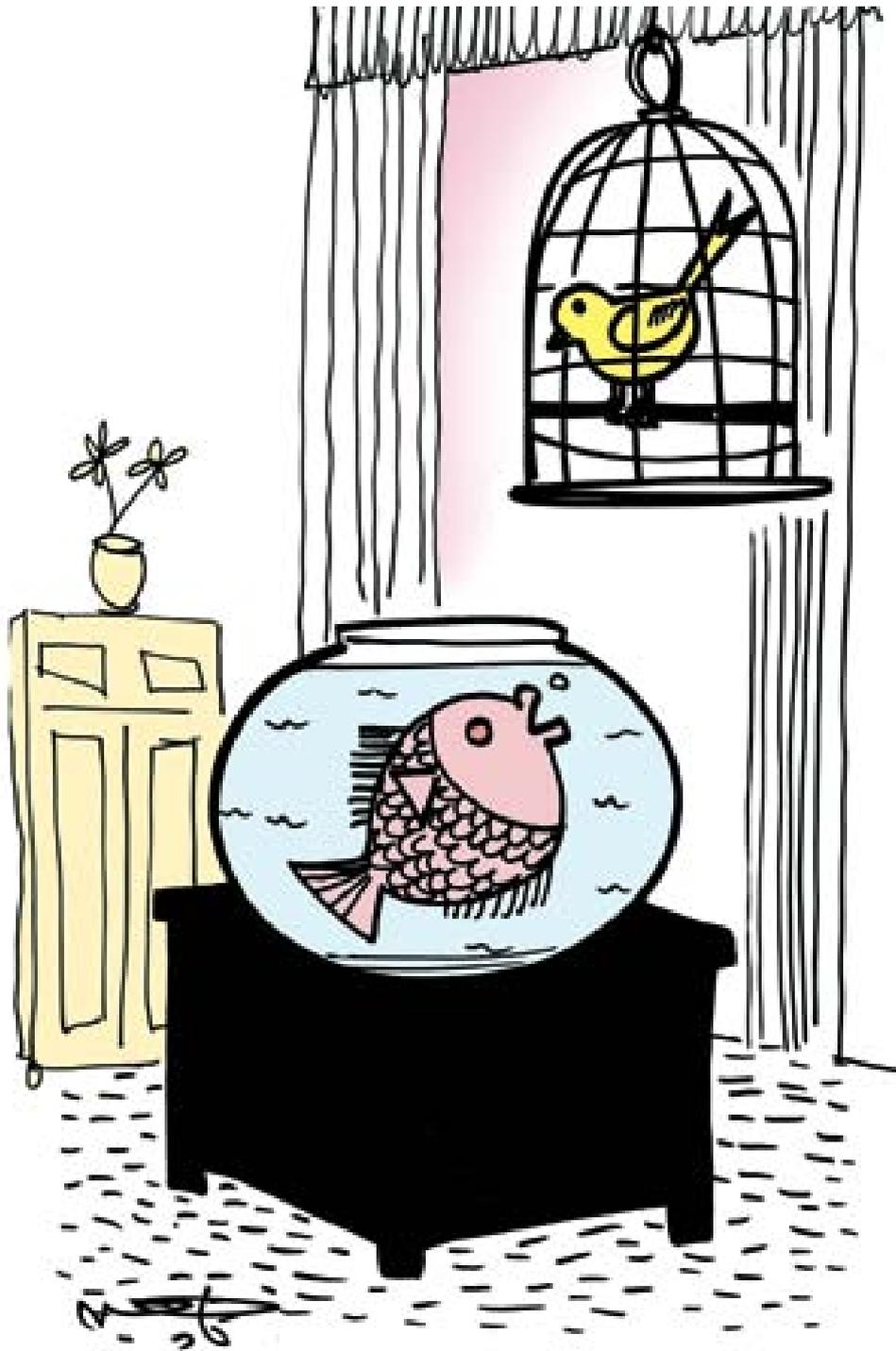
Numéro Spécial en Français



CICR

Distribué Gratuitement

Automne 2010



- voulez-vous échanger nos places?...

Flux migratoires: au carrefour des cultures

Dans un monde interactif où se mêlent intérêts économiques, politiques et sociaux, les populations sont amenées à vivre un brassage sans précédent qui, s'ils peuvent être source de conflits peuvent aussi aboutir à une mixité d'une richesse culturelle inégalée.

"Al-Insani" est allé à la rencontre de ces femmes et de ces hommes qui placent l'humanité au coeur de leurs priorités et choix de vie.

Ce numéro nous permettra de mieux connaître les traditions séculaires des peuples du Maghreb, de suivre le destin et l'histoire de migrants poussés par les conflits armés ou la misère vers d'autres horizons, mais aussi nous apportera un autre éclairage sur la rencontre entre culture francophone et monde arabe via des témoignages historiques poignants de vérité et d'humanité.

Nous rencontrerons au fil des pages des individus que tout semble séparer mais qui devront apprendre respectivement à faire face à des épreuves imposées par les incidents de la vie: une mère de famille berbère qui veut transmettre la culture "amazighe" aux générations futures; un réfugié africain séparé des siens par un conflit et parti à la recherche de son épouse et de ses filles au-delà des frontières; une jeune Française qui aide un migrant illégal en Europe; une femme égyptienne qui se bat contre la

maladie en escaladant le Kilimandjaro, mais aussi un médecin algérien qui raconte ses souvenirs d'ancien détenu lors des visites du CICR pendant la guerre d'Algérie, ou des enfants haïtiens devenus handicapés suite au séisme...

Le lecteur voyageera avec nous sur les chemins du courage et de l'espoir. Le tout sans angélisme, car sera aussi abordé dans ce numéro les préoccupations et les inquiétudes que peuvent susciter les flux migratoires dans ce monde interdépendant qui malgré les avancées technologiques peine à communiquer et à se comprendre. Un article abordera les dangers et l'évolution des armes cybernétiques, illustrant à juste titre la possibilité d'une dérive vers la déshumanisation des conflits. Les humanitaires aussi sont là pour témoigner de l'importance du respect des droits et des devoirs de chacun en cas de conflits, et c'est ce que nous continuons de faire depuis quelques années avec vous lecteurs fidèles, grâce à vos témoignages, histoires vécues, partages et échanges d'idées, car aucune situation aussi extrême ou criminogène soit elle ne justifie le péril ou la perte des cultures, des langues, des traditions de respect d'autrui, et de la dignité humaine ■

Al-Insani

Al-Insani*

(* Al-Insani (L'humanitaire) est un magazine trimestriel gratuit édité en langue arabe par le Centre de Soutien en Communication du CICR au Caire.

Rédacteur en chef Hicham Hassan
Directeurs de la rédaction David-Pierre Marquet
et Zeinab Ghosn
Conseiller éditorial Mohammed Ben Ahmed
Conseiller juridique Dr. Ameer Zemmali

Adresse: 33 rue 106 Hadyek Al-Maadi – Helwan 11431- Égypte
Téléphone: +20225281541/ +20225281540 • Fax: +20225281566
Courriel: csc_cai@icrc.org • Site Web: www.icrc.org

Les textes publiés expriment les opinions des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du CICR.

Directeur artistique Ahmed El-Labbad



CICR

La Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation indépendante et neutre qui s'efforce d'apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés et d'autres situations de violence.



50

Une fille targuia portant son costume traditionnel à un festival au Sud Ouest de la Libye.

Al-Insani 50. Numéro Spécial en Français

Qui protège les victimes de la guerre cybernétique?	par Zeinab Ghosn	05	■
Dossier: Les migrants clandestins: coupables ou victimes?			
09 ■			
Destins de clandestins	par Mehdi Mabrouk	10	■
L'étudiante en droit et le «sans-papiers» tuberculeux	par Frederic Joli	13	■
Flottant des eaux de «la migration illégale» vers celles de la littérature	par Mohamed Tarniche	14	■
Le Croissant rouge Libyen: Des efforts continus pour alléger la souffrance des migrants	par Mohamed El Benouni	15	■
Droits légaux des immigrés clandestins	par Dr. Oussama Bedeir et Samy Mahmoud	16	■
Ainsi parla Nour	par Mohamed Sultan	19	■
Guerre d'Algérie: mémoires d'un délégué du CICR	Entretien par Mohammed Ben Ahmed	21	■
Guerre d'Algérie: mémoires d'un ancien détenu	Entretien par Mawlay Sayed Said Ben Tunis	25	■
Haïti: des enfants handicapés reprennent goût à la vie	par Olga Miltcheva	27	■
L'humanité en guerre: du milieu du XIXe siècle aux conflits actuels	par James Nachtwey	28	■
Spiritualité au «pays des noirs»	Entretien par Mame Ibrahima Tounkara	33	■
De L'unité et de la diversité: Se réjouir de nos Différences	par Yasser El-Zayyat	35	■
Femmes du Désert	par Fatiha Chara'a	37	■
Parlez-vous l'amazigh?	par Jameh Kalhassan	40	■
Le Maghreb des livres	par David-Pierre Marquet	43	■
Droit international humanitaire et Jurisprudence islamique: une approche complémentaire	par Dr. Iqbal Al-Gharbi	44	■
Ibn Khaldoun: Une exploration sociale de la science de la guerre	par Adel al-Ahmar	47	■
Défier le Kilimandjaro	par Abir Soliman	50	■
Sans Retouches: Enfance	par Nagui el Chenaoui	52	■
Poésie: Extraits de Saint-John Perse		54	■
Autour du Monde		55	■



Qui protège les victimes de la Guerre cybernétique?

A l'ère de la dépendance croissante à l'égard de l'électronique, un nouveau théâtre de conflits a vu le jour, celui du virtuel. Verrons-nous dans un futur proche, les victimes d'une attaque perpétrée via la Toile?

Au cours du XXe siècle, le développement scientifique et technologique a largement contribué à la création d'un attachement sans précédent des communautés mondiales aux moyens technologiques. Si ce lien a conduit à l'émergence de nouvelles formes de communication et de rapprochement entre des personnes géographiquement éloignées, il a également créé une dépendance de cette technologie au quotidien et même une soumission à ses lois. L'espace électronique ou le cyberspace est donc devenu un lieu potentiel de rencontre mais aussi de conflits entre les humains.

Nombreux sont les infrastructures et les services dont le fonctionnement reste lié à la sphère électronique, tels que les centrales électriques et hydrauliques, les transports, les communications, les services bancaires, etc. Cela peut créer un terrain propice à la conduite d'opérations destructrices depuis le cyberspace. Il est fort probable que nos sociétés, surexposées aux réseaux d'information, puissent devenir la cible d'une attaque organisée de vaste envergure via la Toile causant des dégâts matériels et humains peut-être semblables à ceux que pourraient causer les armes conventionnelles.

Ce n'est qu'à la veille du second millénaire que les populations, notamment des pays développés, ont appréhendé cette réalité. Le passage de 1999 à l'an 2000 a été marqué par l'annonce d'une perturbation des ordinateurs et d'un chaos au niveau de certains services publics. Même si rien de tout cela ne s'est produit, une prise de conscience occupe une place importante, dans les esprits de l'empire de la technologie. Les gouvernements, spécialement ceux des grandes puissances ont été alertés par le danger imminent avant cette échéance et se sont précipités pour se prévenir de toute attaque susceptible d'entraver leur fonctionnement en créant des unités dédiées à la protection des réseaux électroniques et des infrastructures importantes.

Les formes de guerre cybernétique et ses soldats

Les attaques perpétrées via la Toile et couvertes par les médias, étaient jusque là sous formes d'infiltrations dans des sites web spécifiques dans le but de les détruire ou de les paralyser pendant un certain temps. Les raisons de ces attaques sont variables. Elles sont politiques, économiques, parfois religieuses, philosophiques ou autres.

Toutefois, un nouveau type de guerre a commencé à attirer l'attention des chercheurs, des observateurs, des juristes et des spécialistes en Cybercriminalité, c'est celui que l'on appelle la guerre numérique, électronique ou

Zeinab Ghosn

bien Cybernétique. Cette notion recouvre partiellement les divers types d'attaques que connaît la Toile et est grandement liée à ses acteurs et à leurs buts visés.

La définition de la guerre cybernétique adoptée par les Facultés américaines de Guerre, place ce genre de conflit dans le

même cadre que la guerre d'information. La notion de la Guerre cybernétique englobe à la fois les "Actes susceptibles de produire un effet négatif sur les données et les systèmes d'information ainsi que les moyens déployés pour défendre ces données et les systèmes d'information qui les contiennent". Selon cette définition, la guerre cybernétique comprend "des activités telles que la sécurité des opérations, les opérations psychologiques, la ruse militaire, les attaques physiques, et les attaques contre les réseaux informatiques. Les attaques numériques sont perpétrées de diverses façons. Il existe des attaques directes qui mènent à la destruction matérielle des

systèmes de l'ennemi, ou des points de communication importants au sein de ses réseaux, en utilisant la force militaire directe. Il y a aussi la soustraction de l'information contenue dans les systèmes informatiques de l'ennemi permettant ainsi à des parties alliées, de prendre les meilleures décisions dans la bataille. En plus du sabotage des bases de données de l'adversaire et de la manipulation de l'information qu'il détient de manière à commettre des erreurs lors du processus décisionnel. Il existe également le recours aux virus et aux méthodes numériques, telles que des attaques visant à priver l'ennemi de recevoir des services particuliers et conduisant à la perte de tout contrôle sur certains de ses sites. Ces pratiques affaiblissent les capacités



AFP

de l'adversaire à communiquer et ralentissent la prise de décision. "

Les attaques que connaissent la Toile et les sites qui lui sont liés, prennent des formes variées. Elles peuvent aller d'une simple attaque d'un site électronique en vue de le saboter pour des raisons individuelles, et dans ce cas les dégâts seraient limités dans le temps et l'espace, jusqu'aux attaques visant les réseaux vitaux d'un État afin de causer une destruction sur le long terme. Cet acte est susceptible de transférer un combat du réel au virtuel.

Différents outils sont utilisés pour accomplir ces attaques, le plus répandu est un logiciel d'espionnage connu sous le nom de "cheval de Troie". Ce Logiciel a la capacité d'attaquer les ordinateurs et de s'emparer des données qui y

Les attaques cybernétiques contre les systèmes d'énergie électrique peuvent avoir de graves conséquences humanitaires.



sont hébergées. D'autres, peuvent détruire complètement les appareils qu'ils infectent.

L'appellation et la classification des attaques, et la qualification d'une guerre du numérique ou non, dépendent de la diversité des motivations et de ces acteurs. Il existe ainsi des degrés de "combattants" et d'attaques sur la Toile:

1-Les Hackers: Ceux qui attaquent, le plus souvent, un site particulier pour des raisons précises ou en raison de leur engagement envers une certaine cause et leur soutien actif. Les conséquences sont souvent limitées dans l'espace et le temps.

2- l'espionnage électronique et la criminalité électronique: Ce sont des actes qui visent principalement les entreprises, les gouvernements, et parfois les individus. Leurs objectifs sont en premier lieu criminels, comme le vol de données ou d'argent suite au vol des références des cartes de crédit et des comptes bancaires, voire l'espionnage d'institutions spécifiques, et le vol d'information de nature économique. Les auteurs de ces actes peuvent être des gouvernements, des institutions ou des individus. Les poursuites de ces actes, définis comme actes criminels, ont lieu en général conformément à la législation interne adoptée par l'Etat.

3- Le Cyber terrorisme: c'est le recours aux techniques du numérique pour effrayer et dominer autrui, conduisant à des dommages matériels voire corporels. A titre d'exemple, quelqu'un interfère le système d'information propre à un réseau de service public causant ainsi une perturbation de son bon fonctionnement et de la vie des personnes qui lui sont associées. On compte de plus en plus et particulièrement dans les pays développés, sur les réseaux d'information comme moyen important de gestion de certains systèmes tels que les systèmes d'alimentation électrique. Les attaques contre ce genre de réseaux d'information mènent à des conséquences graves et réelles, vu la place de l'énergie dans la vie de l'homme moderne.

4-La guerre numérique: Comme dans toutes les guerres, les attaques visent des cibles appartenant à l'Etat ennemi, et sont liées aux réseaux d'information. Elles devraient donc être menées par un Etat ou un organe officiel appartenant à un Etat ou des individus ayant des liens avec le gouvernement. Les objectifs visés peuvent être militaires, politiques ou économiques. Les attaques numériques visant des cibles militaires ne sont pas, en général, annoncées et ont du mal à être commises pour plusieurs raisons. Vu leur nature confidentielle, une grande partie des informations militaires est généralement strictement protégée du monde extérieur. Par contre, dans le monde des

- finances et des affaires, le recours aux réseaux informatiques est presque exclusivement incontournable. Ils sont donc une cible très tentante et un simple acte de vandalisme pourraient avoir des conséquences très néfastes.

Comment légiférer en matière de guerre cybernétique?

Les guerres cybernétiques sont le plus souvent décrites comme "guerres propres", parce qu'elles ne conduisent pas directement aux effusions de sang. Toutefois, cette qualification manque de précision si nous considérons attentivement les dégâts potentiels que peuvent causer les

guerres cybernétiques à un Etat et ses habitants sur le long terme. Partout dans le monde, plusieurs juristes, diplomates et chefs militaires, se penchent sur la possibilité d'étendre le droit de la guerre pour englober les guerres cybernétiques et les possibilités d'appliquer les traités et les conventions en vigueur sur les batailles qui se déroulent dans cette nouvelle sphère.

Actuellement et en ce qui concerne ce genre de guerre et les mécanismes de contrôle qui lui sont liés, les experts soulignent le fait que le droit international reste ambigu en matière de l'usage de l'arme numérique par les Etats lors d'un conflit. Ils trouvent également qu'il est difficile d'établir une distinction entre les objectifs militaires et civils. Cela constitue un point crucial qui forme, avec le principe de proportionnalité entre l'acte commis et la riposte apportée, la base du droit de la guerre et des conventions internationales. Les similarités entre les systèmes d'opération utilisés par les civils

et les militaires sont susceptibles d'exposer les réseaux civils aux attaques visant des cibles militaires. Le droit traditionnel de la guerre interdit par exemple le recours à l'artillerie pour tuer un être humain, selon le principe de proportionnalité. Cela semblerait vague dans le processus d'évaluation des attaques militaires via la Toile et des mécanismes de riposte.

D'autre part, la caractéristique essentielle qui distingue toute attaque sur la Toile, en général, c'est l'anonymat de son instigateur, ou l'Etat, à partir duquel, elle a été lancée. Le droit international permet à une entité étatique de riposter à toute attaque commise par un autre Etat. Ainsi, toute attaque via la Toile peut être considérée comme illégale, sauf lorsqu'il s'agit d'une légitime défense. Mais dans le cas d'une attaque sur la Toile, il est parfois difficile d'avancer des preuves contre son instigateur. Il s'avère également difficile de savoir si l'attaque est individuelle ou bien perpétrée par un organe officiel. Dans tous les cas, une estimation de la gravité de toute attaque via la Toile fait preuve d'une grande subjectivité. Une attaque lancée contre un réseau appartenant à un certain Etat pourrait être considérée par ce dernier comme étant une déclaration de guerre, et faisant appel à une intervention militaire en signe de riposte. Par contre, un autre Etat, pourrait simplement l'inscrire dans le cadre d'une crise politique et opter pour le recours aux voies diplomatiques afin de maîtriser les conséquences qui en découlent.

Tous ces faits rendent nécessaire le lancement d'un long débat sur la possibilité d'octroyer un statut juridique précis dans le cas des guerres cybernétiques. Ce débat doit être engagé par les parties concernées, c'est-à-dire les Etats afin d'élaborer des conventions régissant les conflits qui ont eu lieu dans le cyberspace.

Nous ne sommes pas encore face à une menace militaire imminente, comme celle provoquée par les armes nucléaires ou chimiques, nécessitant un déploiement international rapide en vue de l'établissement d'accords régissant l'utilisation de l'arme numérique. Evoquer ce sujet semblerait loin de la réalité et ne fait pas partie des priorités de la grande majorité, en particulier, dans les pays en voie de développement où les liens avec les réseaux d'information ne sont pas aussi forts comme dans les pays industrialisés. Mais le développement technologique croissant placera prochainement l'arme numérique au sommet des priorités des Etats incitant les spécialistes à la mise en place de lois régissant les questions juridiques et éthiques liées à son emploi ■



La caractéristique essentielle qui distingue toute attaque sur Internet est l'anonymat de l'auteur.



Les migrants clandestins:

Le Dossier

coupables ou victimes?

Des jeunes qui risquent de tout perdre, leur patrie, leur vie, leur famille et se jettent à l'eau dans l'espoir de parvenir à l'autre rive, là où il y aurait un "paradis", versant de leur rêve. Parfois ils y parviennent mais pour réaliser qu'ils viennent juste de franchir les portes d'un "enfer"! Et d'autres fois, ce sont leurs corps qui finissent par sombrer face à la puissance des vagues. D'aucuns pensent que les migrants "irréguliers" ou clandestins, dont une grande majorité proviennent du continent africain, ne sont que des hors-la-loi. D'autres les considèrent comme des victimes méritant une aide et un soutien afin d'obtenir leur droit légitime. Quelles sont les motivations de ces migrants? A quoi s'attendre sur l'autre rive? Ont-ils des droits? Est-il possible de leur apporter de l'aide? Ce dossier traite de nombreux aspects liés à ce thème.





« **L**a harga» paraît comme une double réaction contre les politiques restrictives de l'immigration adoptées par les pays du nord et du Maghreb. Le second facteur est en rapport avec l'extension de la marginalisation sociale et économique de la jeunesse tout particulièrement dans les pays au sud de la Méditerranée.

Culture de l'émigration clandestine: stéréotypes et préjugés

Les stéréotypes et les préjugés font partie des représentations qui constituent la culture quotidienne des candidats à l'émigration; en effet cette culture se forme dans des contextes sociaux complexes caractérisés par des conflits implicites ou explicites entre différents groupes sociaux. Il y a trois types de représentations:

A - Les représentations de l'Europe

- Images et représentations produites par les migrants: Nous n'avons pas cherché à en analyser la véracité car ce n'est pas là la préoccupation des sociologues. Elles sont en fait déterminées par les conditions objectives de leur production (contexte historique, climat sécuritaire, niveau d'instruction des individus et des groupes) et par les conditions subjectives (l'expérience migratoire, le projet de migration, etc.) des itinéraires individuels.

- L'image de l'Europe n'est pas unique mais diversifiée: parfois Europe de la prostitution, parfois Europe de la fortune ou Europe de la

Mehdi Mabrouk*



AFP

liberté. Les individus et les groupes projettent leurs ambitions, leurs déceptions, leurs rêves et leurs désirs sur ce continent; ils le redessinent avec des perspectives et des matières puisées dans celles dont ils sont privés chez eux. Ils savent qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces images et même de fantasmes, mais la comparaison entre l'ici et le là-bas leur conforte dans leurs attitudes.

B- La représentation de soi du migrant

C'est une image complexe et multiple qui varie en fonction des variables déjà citées

Cultures, foyers et organisation de la migration clandestine

Destins de clandestins

Depuis le début des années 90, le phénomène de la migration clandestine a pris, dans les pays du Maghreb, une forme nouvelle qui consiste à prendre la mer clandestinement (la « harga »).
Parmi les divers aspects de cette question nous nous contenterons d'examiner la culture de l'émigration clandestine et la manière dont elle est organisée en Tunisie notamment.



AFP

(*) Sociologue Tunisien

mais dont la forme est permanente. Une image instantanée ponctuée par les hésitations, tiraillée par deux sentiments contradictoires: un sentiment d'infériorité, de mépris de soi provenant de comparaisons qui conduisent à la dépression et à l'autodépréciation; et un sentiment de supériorité et d'ego surdimensionné qui provient d'un excès de valorisation des compétences personnelles, des aptitudes sociales acquises et des capacités exceptionnelles (qualités et ressources). Le migrant estime que l'acte qu'il entreprend et qui l'oppose à celui qui refuse cette aventure le place à un degré élevé dans la hiérarchie sociale.

C- Image du pays d'origine

La perception du pays de départ qui se dégage des recherches que nous avons

effectuées est sombre, mais les migrants ne réussissent pas à exprimer leur désarroi sous forme d'un discours structuré. Le flot d'émotions qu'ils expriment cache l'ennui qu'ils ressentent, ce qui nous amène à considérer la migration clandestine comme une forme de culture de la fuite.

A travers les désirs qu'ils expriment, les migrants indiquent que leur pays n'est plus le leur et qu'il a été confisqué par une "minorité"; ce qui transforme la migration en exclusion et en déplacement « indirects ».

Réseaux et organisation

Le travail de terrain a permis de dégager quatre sortes de réseaux actifs dans le domaine de l'émigration clandestine.

A- L' "auto-organisation"

Ce type d'organisation est fondé sur l'initiative purement individuelle de la part des jeunes qui agissent seuls dans l'organisation de leur tentative. Le candidat à l'émigration ne recourt à l'aide de quiconque dans toutes les étapes de son aventure; il en assure tous les aspects techniques et financiers. Les jeunes hommes qui appartiennent à cette catégorie se caractérisent par leur courage, leur goût de l'aventure, leur haut degré de vigilance, de prudence, d'intelligence et d'audace.

B- Les groupements

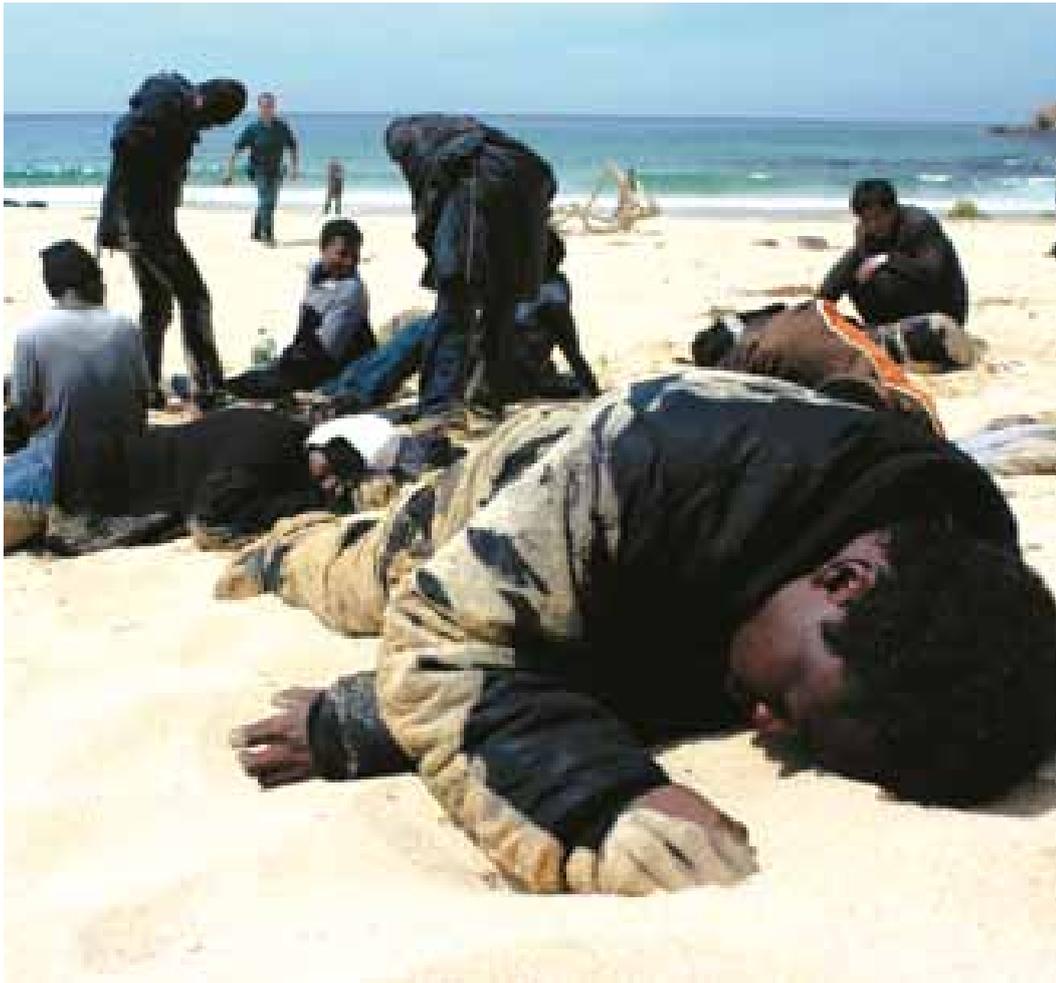
Ces réseaux se constituent dans les quartiers marginalisés en milieu urbain, en milieu rural ou dans les banlieues et les villages du littoral. Ils regroupent en général des personnes liées par de solides relations antérieures au projet d'émigration. Ce sont des liens d'amitié, de parenté et de voisinage au rôle décisif dans ce contexte, qui leur permet de s'organiser en petits groupes ne dépassant pas huit personnes. La répartition des tâches est peu structurée et le financement est collectif. Les capacités individuelles, les compétences et les services de chacun sont pris en compte; le groupe se désigne un chef qui accomplit toutes les tâches difficiles à lui seul. Toute logique du rendre compte et de partage est alors absente du réseau. Le moyen préféré pour prendre la mer est le petit bateau de

pêche destiné à transporter les appareils d'éclairage, avec une capacité de cinq marins et doté en général d'un moteur de puissance moyenne. A force de tentatives et d'échecs, les candidats à l'émigration accumulent des connaissances et des expériences utiles.

C- Les réseaux de taille moyenne

Ce sont des réseaux quasi professionnels qui considèrent l'activité de passeur comme une source de revenu provenant de l'émigration clandestine. C'est pourquoi ils recrutent à cet effet une main-d'œuvre qualifiée (ou non qualifiée) et





ICRC

fournissent les équipements et les financements nécessaires.

Ces réseaux ont commencé à voir le jour vers le milieu de la décennie actuelle et à se développer notamment à partir du moment où les pays du Maghreb ont promulgué des lois sévères afin de mettre un terme au phénomène des migrations clandestines et de le combattre.

Ce type de réseau se compose généralement de personnes appartenant au monde maritime, capables d'assurer l'organisation: achat du matériel, pilotage des bateaux, etc., ou de personnes expulsées par les pays européens (notamment l'Italie et la France) pour diverses raisons; ce sont ces derniers qui sollicitent les candidats à l'émigration et les convainquent de faire partie du voyage, ils ont des appellations différentes selon les pays: lagguatas, jellabas, etc.

Les tâches sont réparties selon l'expérience et la capacité, facteurs qui déterminent le montant de la participation financière. Nous avons pu repérer les tâches suivantes: le rabatteur, le logeur, le pilote, etc. Ce réseau s'étend le long des côtes tunisiennes, surtout la région du Sahel afin de tirer profit d'une part, de la

crise de l'emploi parmi la main-d'œuvre du secteur de la pêche en mer et d'autre part, du marché noir de pièces détachées d'engins maritimes où se trouvent toutes les fournitures nécessaires à la fabrication des bateaux. Ces dernières années ces réseaux ont entrepris de confier de plus en plus toutes ces tâches aux candidats à l'émigration eux-mêmes ou à d'autres groupes, sous forme de sous-traitance. C'est pourquoi ils semblent aujourd'hui plus circonspects en ce qui concerne le transport et le logement des voyageurs potentiels afin de se prémunir des ennuis et des dangers des contrôles sécuritaires. Les candidats à l'émigration doivent alors se prendre en charge et afin d'atténuer la rigueur des mesures prises à leur rencontre, les réseaux se voient souvent dans l'obligation de tisser des relations complices avec le personnel des appareils administratifs et sécuritaires (juges, douaniers, notables locaux, hommes d'affaires, etc.).

Les personnes qui appartiennent à ces réseaux et surtout ceux qui y occupent des places importantes proviennent de milieux sociaux des classes moyennes, alors que ceux qui y accomplissent des tâches «

secondaires » proviennent généralement des milieux populaires marginalisés du sous-prolétariat.

D- Les réseaux internationaux

Ce type de réseau est apparu ces dernières années à la suite de la promulgation des lois précitées (2004). Celles-ci ont fourni une chance extraordinaire à la prolifération de ces réseaux quand elles ont transformé les frontières en marché dans lequel peuvent investir ceux qui possèdent les capacités et les compétences nécessaires.

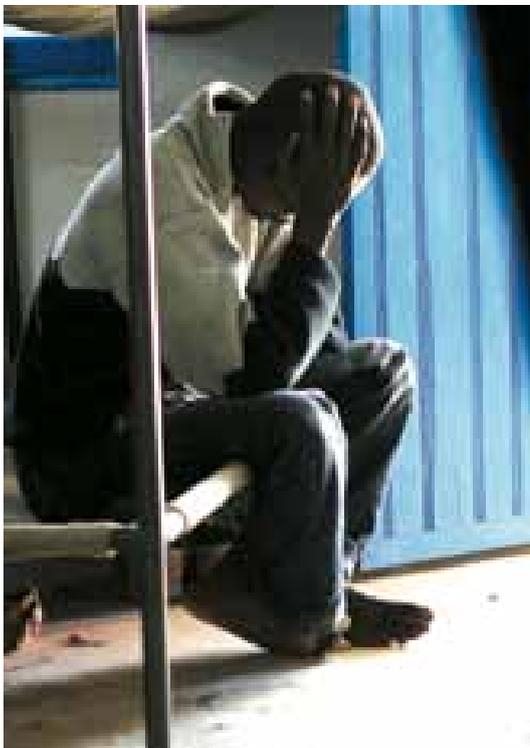
Ces réseaux sont répandus surtout dans le sud de la Tunisie aux frontières avec la Libye. Ils se chargent d'abord de faire passer la frontière aux Tunisiens et aux Africains, afin de les introduire en Libye en vue d'embarquer pour les côtes italiennes.

Les organisateurs tunisiens travaillent pour

le compte de certains «chefs» qui leur indiquent le nombre d'immigrants requis, c'est alors qu'ils réquisitionnent ceux qui remplissent les conditions nécessaires. Afin d'éviter les mésaventures et d'assurer la bonne marche des choses, ils gardent des listes de noms en réserve. L'expansion de l'usage du téléphone portable ainsi que d'autres moyens de communication, comme internet, permet de mieux organiser et contrôler l'ensemble des activités.

Contrairement aux autres réseaux, ici les relations personnelles sont moins fortes et cèdent la place à des relations contractuelles comme nous l'avons indiqué plus haut. Cependant elles ne sont pas garanties par des parties neutres qui veilleraient au respect des termes des contrats comme c'est le cas dans le domaine de la contrebande, en conséquence de quoi se multiplient les escroqueries. Alors que la contrebande comporte une éthique, ces réseaux sont fondés sur la puissance de la domination. C'est pourquoi la manière de traiter les candidats à l'émigration s'approche-t-elle de ce qu'on pourrait appeler « le commerce des migrants» ■

L'étudiante en droit et le "sans-papiers" tuberculeux



REUTERS

Une rencontre entre deux mondes que tout sépare. Anne est étudiante, Adama est clandestin: leur rencontre est une fable des temps modernes.

(*) Porte-parole du CICR à Paris

C'est l'histoire d'un sans-papiers, Adama, malade et paumé dans Paris. L'histoire d'une galère administrative, l'histoire d'une solitude, d'une inquiétude, d'un désespoir. L'histoire somme toute commune partagée en France par des dizaines de milliers de sans-papiers.

Tout commence en 1998. Anne, étudiante en Droit assure des permanences à l'Hôpital Saint-Antoine à Paris pour le compte de «Droits d'Urgence», une association organisant des missions d'accès aux droits pour des personnes

en grande précarité et grande vulnérabilité.

Plusieurs fois par semaine, elle intervient comme bénévole au secours des sans abris, des malades en hôpitaux, des femmes battues. C'est dans ce cadre qu'elle fait un jour la connaissance d'Adama, 30 ans, en situation irrégulière en France que la barrière de la langue et la maladie ont complètement isolé.

« J'étais un bébé, se souvient Anne! C'était la première fois que je me retrouvais confrontée à cette misère là, violente. Je voyais ces gens qui étaient dans une détresse à la fois physique et psychologique à laquelle s'ajoutait une grande solitude. Et ce qui m'a touché chez Adama, c'était en plus la barrière linguistique. Il était incapable de régler ses problèmes tout seul. Essaye de faire des démarches administratives compliquées lorsque tu ne comprends pas la langue...».

Il n'a pour seule compagnie, seule connaissance que sa vieille tuberculose osseuse. Elle le ronge, le mine, lui bousille le squelette, les jambes. Mais cette grave maladie est aussi, dans ces années de soins au traitement lourd et de longue durée, son unique garantie de rester sur le territoire français.

Ainsi, de par la loi, la préfecture de Paris

renouvelle chaque trois mois une autorisation de séjour pour raison médicale. Anne, l'étudiante l'aide dans ses démarches.

Au fil des ans, l'état d'Adama s'améliore, la maladie est sous contrôle, jusqu'au jour où un médecin confirme la guérison synonyme dans ce cas de l'impossibilité pour Adama de rester sur le territoire français.

A nouveau le désespoir, la peur du contrôle d'identité dans la rue ou dans le métro, la peur de la reconduction forcée à la frontière. Sans papier, sans autorisation de séjour, Adama ne peut qu'enchaîner les petits boulots, au noir évidemment.

« En droit des étrangers, explique Anne, tu peux rester sur le territoire si tu prouves que ta pathologie ne peut pas être traitée dans le pays d'où tu viens. Lorsque Adama alla mieux - ses opérations chirurgicales aux jambes avaient réussi - la préfecture a dit que la suite du traitement pouvait se faire dans son pays. Ce qui était faux, puisque Adama n'avait pas de ressources. Il avait construit sa vie, avait obtenu un permis de travail comme prof d'anglais dans des instituts et des écoles. Il gagnait sa vie, payait ses impôts, etc...»

Après tant d'années passées en France, il souhaite rester à Paris. Comment faire?

Anne a l'idée: Domicilier Adama chez ses parents, en Ardèche, dans ce département rural et perdu (quoique fort beau et fort calme) dont la préfecture est nécessairement moins saisie de cas comme celui de son protégé. Officiellement donc, Adama habite désormais à Aubenas tout en travaillant à Paris.

Grâce à l'entregent et l'opiniâtreté des parents de Anne, il finit par obtenir une autorisation de séjour longue durée qui va lui permettre de voyager en Angleterre et aux États-Unis où il parfait sa formation de prof d'anglais.

« Mes parents ont été formidables, se souvient Anne. Ils se sont occupés de lui et de toutes les démarches quand j'étais en Afrique du sud (NDLR: pour une année d'étude). Ils ont financé tous ses voyages en train entre l'Ardèche et Paris. On a fait un mic mac pour qu'il puisse rester. Il payait ses impôts en Ardèche... Finalement mes parents sont devenus un peu des parents de substitution. La fin de l'histoire arrive en 2008, lorsque, à force de démarches, Adama obtient enfin, 13 ans après la première rencontre avec Anne, la nationalité française. Une jolie victoire avec, cerise sur le gâteau, une petite cérémonie organisée en préfecture pour fêter le nouveau compatriote.

Aujourd'hui, Adama loin de son pays d'origine où il a pu retourner récemment pour les obsèques de sa mère, est toujours professeur d'anglais et célibataire. Il occupe, à Paris, un minuscule appartement.

Anne, elle, est avocate et bénévole toujours à la cause des sans causes, avec toujours autant d'engagement ■



A travers le journalisme, j'ai connu ma route vers les aventuriers des barques de la mort. C'est ainsi que j'ai suivi leurs histoires et écouté leurs récits, retraçant l'expérience depuis leur départ de leurs pays jusqu'à leur arrivée aux côtes du nôtre, la Libye.

Ils portaient leurs vivres et leur suffisant d'eau, en plus de quelques vêtements non encombrants. Bataillant contre les déserts infinis et les montagnes silencieuses, ils se couchaient dans les cavernes, pour y être à l'abri des bêtes sauvages, pressant le pas vers des lendemains qui chantent, rêvant d'un paradis promis, jusqu'à risquer leur vie et leur avenir. Soit ils parviennent aux rives du salut, où les attend peut-être la prospérité, soit ils servent de dîner aux énormes poissons de la Méditerranée qui ont développé une accoutumance à la chair de leurs frères corps secs et bruns...

Je croyais que tous ceux qui risquaient leur vie dans ces barques étaient des jeunes hommes ordinaires et peu éduqués, jusqu'à ce que je le rencontre un jour: un jeune homme d'une trentaine d'années, mince, grand, à la peau mate, calme et toujours souriant. J'ai su qu'il venait d'Érythrée et comptait atteindre l'Europe en barque, sans y arriver après plusieurs tentatives avortées. Nous sommes devenus amis et proches comme si nous nous connaissions depuis des années.

Puis il s'est joint aux intellectuels du pays, qui l'ont admiré, appréciant sa sincérité et sa bonté. Quelques mois seulement et il devenait l'un d'eux. Il avait abandonné sa patrie pour fuir les retombées de conflits acharnés qui perduraient depuis des années, ravageant tout et faisant des centaines de milliers de sans-abri et autant d'handicapés.

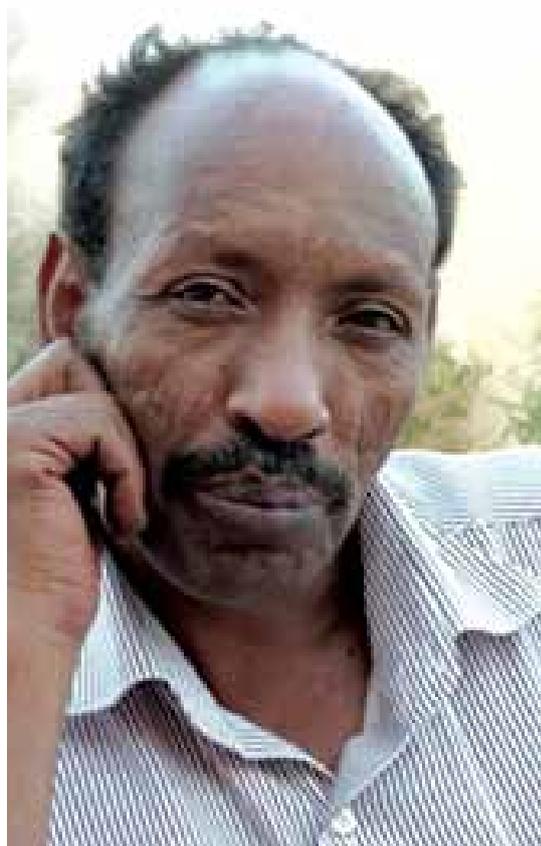
C'est lui Abou Bakr Hamed Kahhâle, mon ami émigré. Parmi des centaines d'émigrés nous avons découvert en lui un écrivain engagé, un homme de lettres cultivé et un romancier persévérant, doublé d'un lecteur avide qui se jette avec curiosité sur les feuillets de tout ouvrage qui lui tombe sous les yeux.

Sa destinée qui lui a refusé d'accéder aux roches italiennes, ou de sombrer dans les profondeurs de la mer, a voulu qu'il aboutisse au sein du paysage culturel libyen, pour devenir quelques années plus tard l'un des principaux

Mohamed Tarniche*



FLOTTANT DES EAUX DE "LA MIGRATION ILLÉGALE" VERS CELLES DE LA LITTÉRATURE



ICFC

écrivains et romanciers étrangers établis en Libye. Les écrivains et romanciers du pays lui ont réservé un accueil chaleureux. Cela a été réciproque, et il a vite fait d'être l'un d'eux, se montrant à la hauteur de leurs attentes. Il a également écrit des articles et des poèmes appréciés. Mais le roman reste son terrain de jeu favori. Comme si le destin qui l'avait sauvé des vagues agitées à proximité des côtes européennes, l'avait jeté dans celles du roman où il a fait ses preuves de nageur émérite et a démontré sa maîtrise.

Dans son premier roman "*L'odeur des armes*", il se fait chroniqueur de la lutte sans merci livrée par son peuple pour accéder à l'indépendance vis à vis l'Éthiopie. Il consacrera son deuxième roman à son ami le poète libyen Al-Jilani Tarbichâne. Une profonde amitié avait lié les deux hommes et lorsque la mort eût emporté Tarbichâne, Kahhâle vint à écrire sa biographie, en guise de fidélité à son ami disparu. Cet ouvrage constitue la seule documentation de référence

disponible sur la vie du poète défunt.

Son troisième livre fut un roman intitulé "*Barrkentéa*", un nom composé de deux termes, "*barr*" qui signifie terre et "*kentéa*" qui veut dire la femme sage. Il dépeint la société érythréenne vue de l'intérieur et décrit les splendeurs de la nature: des hauteurs des montagnes aux plaines allongées jusqu'aux côtes maritimes de l'Érythrée.

Dans son roman "*Titans africains*" il relate une partie de sa biographie, que nous lui demandions instamment de rédiger. Il dépeint avec la sincérité de qui a vécu cette expérience, la volonté de l'homme de se cramponner à la vie jusqu'au bout.

Mon ami émigré n'a pas cessé d'écrire, et il lui reste encore beaucoup à offrir, tant en matière de poésie que de prose. De nombreux manuscrits sont en sa possession, et se trouveront bientôt chez les éditeurs. Il s'agit de nouvelles, de romans et d'études sur le patrimoine africain.

Quelques-uns de ses romans ont été traduits dans des langues étrangères. son roman "*Titans africains*" est mentionné au palmarès des livres les plus vendus en 2008 ■

(*) Journaliste et écrivain Libyen

Au cours des dernières années, la migration a changé de visage et cela est dû aux mutations politiques, économiques et sécuritaires que connaissent divers pays. La migration légale se voit par conséquent confronter à plusieurs barrières qui poussent certaines personnes souhaitant immigrer à emprunter des chemins périlleux.

Le Croissant Rouge Libyen: **Des efforts continus pour alléger la souffrance des migrants**

Le durcissement des procédures liées à la migration adopté par un nombre important de pays a conduit à une aggravation des urgences humanitaires et au déchirement de plusieurs foyers. Nombreux sont les pays de transit et de destination qui se proposent de porter de l'aide à ces migrants. Mais la croissance de leurs besoins nécessite l'intervention des organisations et des institutions humanitaires qui jouent un rôle important de complémentarité des actions menées par les autorités locales à cet égard. Depuis que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge a reconnu la nécessité d'améliorer les conditions de vie des migrants conformément aux recommandations formulées lors de la tenue de la XXX-ième conférence internationale à Genève en 2007, les sociétés nationales ont élaboré des plans d'action et créé des partenariats afin de renforcer les capacités faisant face à ce défi.

En raison de sa position géographique, la Libye est considérée à la fois comme un pays de transit et de destination. De ce fait, la Société nationale du Croissant Rouge Libyen a dû établir une collaboration étroite avec les autorités locales afin de prodiguer les services humanitaires aux migrants clandestins qui sont sur le territoire libyen. C'est dans ce sens que la SNL a mis en place un



ICRC

programme d'aide humanitaire pour organiser des visites des lieux de détention et des centres d'accueil des migrants clandestins. Ces visites visent à améliorer leurs conditions de vie et d'identifier leurs besoins sanitaires et sociaux. D'autres services sont accordés également lors de ses visites tel que la fourniture de quelques besoins spécifiques, le rétablissement des liens familiaux et l'échange des messages Croix - Rouge. La SNL a entamé ce programme en mai 2009. Lors des premières visites, un système d'évaluation préliminaire des besoins a été mis en place. Ensuite, des visites de groupes composés de volontaires, de médecins, de techniciens de laboratoire et de responsables de programme de recherche de personnes disparues ont été effectués.

L'impact humain important de ces visites a

() Directeur du service des relations internationales de la SNL*

conduit au renforcement des liens de confiance et de coopération entre la SNL et les autorités locales concernées. De plus, son impact positif s'est reflété sur les bénéficiaires directs des services de la SNL comprenant: Consultations médicales, examens et analyses médicaux, fourniture de trousseaux d'hygiène personnelle, vêtements, couvertures, lait pour enfants, kits

pour mères et enfants, certains médicaments ainsi que la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge.

L'année 2009 a vu l'organisation sur le terrain d'un des programmes de formation les plus grands en matière de secours et de sauvetage en cas de catastrophes naturelles qui a duré une semaine. Dans le cadre de ce programme, des manœuvres se sont déroulées pour secourir les migrants en mer et sur les côtes avec le concours de plusieurs Sociétés Nationales (SN). Les autorités locales ont mis à disposition des agents de sécurité, des canots de sauvetage et des ambulances. La SNL a poursuivi sa collaboration avec l'OIM dans tout ce qui concerne ses programmes afin de fournir le soutien nécessaire à atténuation les conséquences sanitaires et psychologiques qui pèsent sur les migrants victimes d'accidents en particulier les personnes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants ■



Dans la “Démographie”, science de la population, la migration est définie comme étant le déplacement – individuel ou collectif fut-il- d’un endroit vers un autre, en quête d’une situation meilleure, soit sur le plan social, économique, religieux ou politique. En

sociologie, elle signifie un changement de l’état social, soit un changement de métier ou de classe sociale, etc.

La migration clandestine, illégale, illégitime ou irrégulière, constitue un phénomène mondial présent tant dans les États développés comme les États-Unis et l’Union européenne que ceux en développement en Asie. C’est le cas autant dans les États du Golfe et du Proche-Orient arabe, qu’en Amérique latine où certains États, comme l’Argentine, le Venezuela et le Mexique,



Droits légaux des immigrants clandestins

Une grande part des immigrants illégaux ignore qu’ils ont des droits légaux énoncés dans des conventions internationales. Quels sont ces droits? Quelle est la possibilité de leur application et de leur obtention? Existe-t-il une différence entre les droits des migrants réguliers et irréguliers?

AFP

sont devenus la destination d'immigrés venant de pays voisins. On retrouve cela aussi en Afrique, où les frontières héritées des époques coloniales ne constituent pas des barrières étanches pour les tribus avoisinantes, notamment dans certains États comme la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et le Nigeria.

Estimations contradictoires

Il est difficile de déterminer l'ampleur de la migration irrégulière, en raison de sa nature même et du fait que l'état de l'immigré clandestin regroupe des types différents de migrants dont:

Les personnes qui entrent d'une manière illégale dans les États d'accueil et ne régularisent pas leur situation.

Les personnes qui entrent d'une manière légale dans les États d'accueil et y restent au-delà de leur durée de séjour légale.

Les personnes qui travaillent d'une manière illégale durant un séjour autorisé.

Les estimations de la migration irrégulière se contredisent. Ainsi, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime-t-elle la migration clandestine à 10 à 15% des immigrés dans le monde, qui se chiffrent selon les dernières évaluations des Nations Unies à environ 180 millions de personnes. Selon l'Organisation internationale de migration (OIM), les migrants illégaux aux États de l'Union européenne se montent à près d'un million et demi de personnes.

Les Nations Unies évaluent le nombre des immigrés illégitimes dans les États du monde développé à presque 155 millions de personnes au cours des dix dernières années. Par ailleurs, l'OIM a prévu dans un rapport publié récemment une augmentation de la migration irrégulière, à cause de la crise économique en cours dans le monde. Elle a affirmé qu'environ 15% des immigrés dans le monde sont irréguliers. De nombreux observateurs de la

Dr. Oussama Bedeir*
et Samy Mahmoud**



Les immigrés irréguliers travaillent parfois dans des conditions proches de l'esclavage

(*) Conseiller au Centre Al-Ard (La terre) des droits de l'homme, Le Caire.

(**) Journaliste égyptien

migration internationale pensent que les: "immigrés irréguliers aux États de l'OCDE (Organisation de la coopération économique pour le développement, se montent à vingt millions de travailleurs, dont la plupart y sont arrivés durant les dix dernières années". Selon eux, les "immigrés non documentés ou ne travaillant pas dans un cadre organisé exercent normalement des travaux plus difficiles que les autres ouvriers et un très grand nombre de patrons préfèrent les recruter pour bénéficier de la compétition inéquitable".

Dans le pire des cas, les immigrés irréguliers peuvent travailler dans des conditions proches de l'esclavage. Ils recourent rarement à la justice par crainte du renvoi ou du refoulement et dans beaucoup d'États ils ne disposent pas du droit de recours contre les décisions administratives qui les affectent.

Un rapport issu du "Conseil national des droits de l'homme" en Égypte, signale "une hausse de 300% du nombre des victimes de la migration irrégulière des pays arabes au cours des dix dernières années, ceci constituant une érosion constante des ressources humaines dans les pays du Sud".

La migration irrégulière dans les instruments internationaux

La Constitution de l'OIT, fondée en 1919, a souligné dans son préambule la protection des intérêts des travailleurs employés dans un pays autre que leur pays d'origine. Il existe toute une gamme de conventions issues de l'OIT et destinées à la sauvegarde des droits des travailleurs immigrés dont:

La Convention internationale n° 97 de 1949 sur la migration pour le travail, considérée comme l'une des plus importantes traitant de la migration, est entrée en vigueur en mai 1952, et a été entérinée par 43 États dont un seul arabe, à savoir l'Algérie.

La Convention internationale n° 143 de 1975 sur les travailleurs immigrés (Dispositions complétives), entrée en vigueur en décembre 1978. Aucun des États arabes n'a ratifié cette Convention qui met l'accent sur la migration illégitime et les efforts internationaux requis pour faire face à ce type de migration. Elle souligne aussi l'égalité des chances et de traitement entre les travailleurs nationaux et les autres.

La Convention internationale n° 143 de décembre 1958 sur la discrimination



- dans l'emploi et la profession. Entrée en vigueur en juin 1960, elle compte parmi les conventions générales qui appellent à l'égalité des chances et du traitement et à l'élimination de toute discrimination dans le domaine de l'emploi et de la profession.

Convention de protection de tous les immigrés

Les Nations Unies ont approuvé, le 18 décembre 1990, la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs immigrés et des membres de leurs familles. Entérinée en juillet 2003, la Convention constitue:

Un accord global couvrant les droits en matière de travail, d'éducation, de santé, de logement et de culture, etc.

Elle couvre tous les travailleurs immigrés réguliers et irréguliers.

Elle s'applique aux travailleurs immigrés et aux membres de leurs familles.

Elle est valable pour tous les travailleurs immigrés, sans considération aucune de la durée de travail et de séjour, ceci signifiant qu'elle s'étend aussi aux travailleurs temporaires exerçant pour une durée déterminée.

Cette Convention affirme son rattachement aux instruments des droits de l'homme adoptés par les Nations Unies et qu'elle est une partie de ces instruments. Elle prévoit que les travailleurs immigrés jouissent d'un traitement équivalent à celui des ressortissants de l'État, concernant le salaire, les conditions de travail et autres emplois. En outre, elle souligne que les droits des travailleurs immigrés doivent être protégés, même s'ils transgressent les conditions de séjour ou d'emploi. Ils jouissent également, ainsi que les membres de leurs familles, du même traitement garanti aux ressortissants de l'État à ces égards. Ceci implique donc que ces travailleurs et leurs familles jouissent des privilèges de la pension à la retraite et autres droits de sécurité, cela



APF

La convention de protection des immigrés est un instrument de la Charte des Droits de l'Homme

s'étendant aussi aux travailleurs immigrés illégaux. La Convention stipule qu'ils ont le droit de s'organiser, c'est à dire d'adhérer à tout syndicat ou association des travailleurs existants, ou encore de créer des associations ou des syndicats, conformément aux lois, aux fins de protéger leurs intérêts économiques, sociaux, syndicaux et autres.

Regroupement familial

La Convention met l'accent sur le droit de séjour et de regroupement de la famille et appelle l'État à considérer avec compassion la famille du travailleur défunt, tout en tenant compte de la longueur de son séjour dans l'État et de prendre les mesures appropriées pour assurer l'unité familiale des travailleurs immigrés. La Convention garantit aux travailleurs immigrés et leurs familles le droit à l'éducation des enfants, sans égard à la légitimité de leur séjour, ou du séjour de l'un de leurs parents, dans l'État du travail. Elle prévoit l'intégration par l'État des enfants des travailleurs dans le système scolaire local, et notamment de leur apprendre la langue locale. Selon la Convention, l'État veille également à faciliter l'enseignement de la langue et de la culture originelles des enfants des travailleurs immigrés et approuve l'établissement par l'État de programmes scolaires particuliers dans la langue originelle de ces enfants.

Par ailleurs, la Convention assure aux travailleurs immigrés réguliers et irréguliers le respect de leur identité culturelle et le droit d'accéder aux services d'orientation et de formation professionnelle ainsi que d'emploi, en sus des services sociaux.

L'ensemble de ces droits légitimes de la personne et des membres de sa famille, où qu'il aille et s'installe reste les droits disponibles à tous les individus sur un pied d'égalité, conformément aux instruments et documents internationaux. Toutefois, la situation est différente dans certains États, car il arrive que la population nationale jouisse d'une domination et d'une supériorité évidentes sur les immigrés et les travailleurs. C'est la raison pour laquelle l'application des droits énoncés dans cette Convention pose de grands défis et impose aux États concernés d'entamer le rééquilibrage des marchés de l'emploi pour parvenir à des taux raisonnables, afin de mettre en œuvre et de respecter les législations internationales et de ne pas porter atteinte aux droits des immigrés pour cause de travail ■

"J'ai du mal à décrire le moment où j'ai entendu sa voix au téléphone pour la première fois depuis des années. J'avais perdu toute lueur d'espoir de retrouver sa trace et celle de mes enfants. Un beau matin, plongé dans mon désespoir, j'ai entendu mon nom dans sa bouche, "Nour"*** a-t-elle murmuré. J'ai tout de suite reconnu cette voix, celle de ma femme. Troublé par une vague d'émotions, le combiné a glissé de mes mains. Un ami me la remit en hâte et nous avons, ma femme et moi, éclaté en sanglots, surtout quand j'ai entendu la voix de mes filles. Je ne sais pas comment j'ai pu tenir et d'où j'ai puisé la force de supporter tant d'oppression et ce pendant une si longue période de séparation...».

"Nour" était un conducteur de poids

Mohamed Sultan*

lourd à la frontière séparant son pays des pays voisins auxquelles il transportait des légumes frais. Il raconte sa rencontre avec sa future femme en disant qu'il avait eu le coup de foudre pour cette étrangère dès le premier jour lorsqu'ils se sont rencontrés dans un restaurant routier. Il a apprécié ses qualités, son amour propre, sa force et sa morale avec les autres chauffeurs. Ils se sont mariés et ont eu ensemble deux petites filles. Puis, le pays de sa femme est devenu le sien, même s'il savait d'emblée que ses propres parents allaient refuser leur union compte tenu des traditions. Après huit années de vie paisible auprès de sa femme et de leurs filles, la police est venue frapper à sa porte un soir, mettant un terme à son bonheur et le séparant de sa famille. ●●●



AFP

Ainsi Parla Nour

(*) *Chargé de communication et de publication
auprès de la délégation du CICR au Caire*

(***) *Nom fictif*

••• Six policiers ont débarqué dans son domicile l'arrachant d'un profond sommeil. «Nour» décrit l'incident en disant: «Ils ont pénétré dans la maison de tous côtés, par les fenêtres et la porte et m'ont tout de suite neutralisé comme si j'étais un criminel. Ils m'ont ensuite conduit dans un véhicule qui a pris la route pendant des heures vers une destination inconnue. J'ai eu beau essayé de savoir, de comprendre le pourquoi et le comment, je suis resté dans l'ignorance totale. Enfin, j'ai découvert que j'étais dans une cellule».

«Nour» s'est senti abandonné. Il y resta pendant douze jours. Dévoré par l'inquiétude et ayant perdu toute force il s'est retrouvé un jour face à face avec un enquêteur et une série d'accusations dont il en sait rien. «Je niais en bloc tous ces dires mais en vain. A chaque fois, l'enquêteur me posait quelques questions puis me renvoyait en cellule. Chaque fois qu'on me conduisait traînant mes pieds vers les enquêteurs, je pensais que c'était la fin... J'ai vécu ainsi pendant sept mois et j'avais la certitude de finir mes jours entre ces murs».

«Nour» avait l'impression que les jours défilaient et que l'on n'arrivait pas à distinguer le matin du soir. Une nuit, un soldat l'a conduit vers un camion qui transférait les prisonniers, il lui annonça qu'il allait changer de prison. «Donc c'est la fin «s'est dit «Nour». D'un pas lourd, il s'est dirigé vers la voiture sans opposer la moindre résistance. Il a passé la première nuit sans fermer l'œil en attendant le verdict. Une nuit de solitude et d'angoisse suivie par d'autres nuits qui ont fini toutes de la même manière. Sept longs mois (on aurait dit des années) se sont écoulés avant qu'il n'apprenne la nouvelle de son transfert vers le premier pénitencier. Ce fut un léger soulagement!

Pour lui, le retour à sa première prison voulait dire, le retour à la vie. Là bas, il mena sa vie de détenu jusqu'au jour où un représentant de l'ambassade de son pays vint lui rendre visite. Deux jours après, il était conduit avec cinq autres personnes dans des voitures pour être remis aux autorités de son pays. Au début, il n'y croyait pas mais arrivé à la frontière, il a pleuré de joie. «J'ai senti pour la première fois depuis un an et demi que la vie me souriait de nouveau» a-t-il dit.

Il a été directement conduit dans un hôpital vu son état de santé. On lui

J'ai tout fait, de rationnel et d'irrationnel pour avoir des nouvelles de ma famille

prodigua des soins de qualité. Il y vit la fin de son calvaire. «Mais, ces impressions se sont dissipées. Vingt cinq jours ont passé. Et après avoir récupéré mes forces, ils m'ont de nouveau conduit dans un centre d'interrogatoires.»

Après avoir passé 27 jours dans ce centre, il retrouva sa liberté conditionnelle mais il n'avait pas le droit de sortir de sa maison. C'était un moindre mal pour lui. «Je suis au moins libre, me suis-je dit! J'ai échappé à la mort et je pourrais revoir ma mère et mes frères, je pourrais même faire venir ma femme et mes filles pour vivre de nouveau avec moi après deux années de séparation» pensa-t-il. Mais la vie lui réserva un autre sort.

Arrivé chez lui, sa mère l'informa que pendant son incarcération, sa femme leur avait rendu visite pour les mettre au courant de ce qui s'était passé et qu'elle s'inquiétait de rester sans nouvelles. Les frères qui ne croyaient pas un mot de ce qu'elle racontait, ont voulu chasser cette inconnue qui leur avait «volé» leur frère. Ils décidèrent même de garder les enfants jusqu'à ce que la vérité soit faite. Mais sa femme ayant compris leurs intentions a demandé immédiatement de l'aide à un ami qui facilita sa fuite vers l'Égypte avec les filles.

«J'ai failli perdre la raison jusqu'au

jour où ce même ami m'a rendu visite. Là j'ai décidé de partir moi aussi pour rejoindre ma femme et mes filles. Retrouver leurs traces dans un pays aussi grand que l'Égypte, c'était comme chercher une épingle dans une botte de foin! Je voulais à tout prix retrouver ma famille sans penser aux risques à encourir!» s'exclama «Nour». En Égypte, On lui a conseillé d'essayer de savoir si sa femme avait enregistré son nom auprès du HCR, puis il a été aiguillé vers le CICR, au service de recherche en charge du rétablissement des liens familiaux.

Et c'est ainsi que «Nour» a pu apprendre à la délégation du CICR au Caire que sa femme s'y était bien enregistrée et avait ensuite pris la route vers l'Australie ! Il s'est rappelé qu'elle avait une soeur éloignée qui vivait là bas... Malgré son soulagement de savoir que sa famille était à l'abri, il resta tourmenté par cette séparation. Tous les jours il fit son pèlerinage à la délégation du CICR: dix mois d'anxiété et d'impatience de revoir ses enfants.

«Nour» décrit ses moments en disant: «J'ai tout fait, de rationnel et d'irrationnel, pour essayer d'avoir des nouvelles. J'allais à l'aéroport et guettais les vols en provenance de l'Australie pour demander aux passagers africains s'ils avaient vu ma famille. On me prenait pour un détraqué mental et les employés de l'aéroport avaient pris l'habitude de me voir rôder par là-bas. Mais finalement le CICR a réussi à trouver leur trace par l'entremise de la Croix-Rouge Australienne et ceci lorsque ma femme a entrepris des démarches pour le raccordement de sa ligne téléphonique».

A deux heures du matin, «Nour» reçoit enfin le coup de fil tant attendu de sa femme après environ trois ans d'attente. C'était des moments incroyables, bouleversants où s'entremêlaient joie, tristesse et souvenirs douloureux. Il apprend aussi qu'il avait eu un fils pendant son incarcération. Maintenant, «Nour» est désormais en route pour retrouver sa famille en Australie. Emporté par ses émotions, «Nour» ne peut retenir ses larmes: «Il n'y a pas de mots qui puissent exprimer ma gratitude envers le CICR et à son service de rétablissement des liens familiaux. J'avais perdu toute confiance en la vie, mais j'ai enfin trouvé auprès de vous une main tendue qui a soulagé mes peines» ■



Ancien délégué général du CICR
pour le Maghreb et le Moyen-Orient,
Pierre Gaillard évoque pour
«Al-Insani» les souvenirs
de ses activités pendant la guerre
d'indépendance de l'Algérie,
de 1954 à 1962. ...

Guerre d'Algérie: mémoires d'un délégué du CICR

Mohammed Ben Ahmed*



ICRC

●●● ■ ***Al-Insani: à partir de quelle date le CICR s'est trouvé impliqué dans le conflit algérien?***

Pierre Gaillard: dès le déclenchement des événements de 1954¹, j'ai suggéré au CICR d'entreprendre une action en faveur des prisonniers. Il fallait approcher le gouvernement français, ce qui n'était pas évident; l'Algérie était constituée de trois départements français. Il s'agissait pour les Français d'une «affaire intérieure».

Nous avons bénéficié d'un atout particulier: le Président du Conseil d'alors, Pierre Mendès France, se montra ouvert aux démarches de notre délégué à Paris et accepta que le CICR soit autorisé à visiter les lieux de détention en

Algérie et au Maroc. A cette époque, nous avions comme Président du CICR un visionnaire, Paul Ruegger, qui avait convoqué à Genève deux réunions d'experts internationaux (juristes, hommes politiques, etc.) consacrées respectivement aux troubles intérieurs et à l'assistance aux détenus politiques. Ces réunions d'experts avaient abouti à des conclusions écrites qui ont été publiées par le CICR dans de petits opuscules. Ceux-ci ont constitué, en quelque sorte, un prélude au développement du droit international humanitaire (DIH) qui sera consacré par les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949. C'est en nous fondant sur les conclusions de ces commissions d'experts, en particulier sur celles relatives à l'assistance aux détenus politiques, que nous avons formulé la demande présentée au gouvernement français pour décrire l'action que le CICR souhaitait entreprendre en Algérie et au Maroc.

Nous avons obtenu un accord pour visiter les prisons en Algérie. Il s'agissait de missions occasionnelles; à l'origine, il n'était même pas question de répéter ces missions. Sur cette base, nous avons démarré, en mars 1955, les visites de prisons en Algérie.

■ ***AI: toutes les prisons?***

PG: il s'agissait de visiter spécifiquement les personnes arrêtées à la suite des «événements». L'autorisation était générale, mais la plupart des prisonniers étaient encore des prévenus. Ils n'avaient pas encore été condamnés.

Selon la législation française, les prévenus étaient sous l'autorité des juges d'instruction, de sorte que nous

devions, pour chaque établissement, obtenir l'autorisation du juge afin de pouvoir nous entretenir sans témoin avec les prévenus. Certains juges étaient réticents. En raison du principe de l'indépendance de la justice, certains même ne se sentaient aucune obligation vis-à-vis des décisions du gouvernement. Mais, malgré tout, la mission a pu se dérouler normalement.

Ultérieurement, au cours de ces entretiens sans témoin, nous avons appris qu'en dehors des prisons, il existait des camps d'internement administratif baptisés «Centres

d'hébergement». Il y en avait à l'époque trois. Un dans chaque grande région: un camp au Djorf, pour le Constantinois, un deuxième à Berrouaghia, pour l'Algérois et un troisième à Arzew, pour l'Oranais. L'autorisation nous fut également accordée de visiter ces centres administratifs. La deuxième mission a donc concerné les prisons et les centres d'hébergement. L'effectif des prisonniers était important et les visites étaient longues.

Par la suite, lors des entretiens dans les centres d'internement, nous avons appris qu'avant d'arriver dans ces

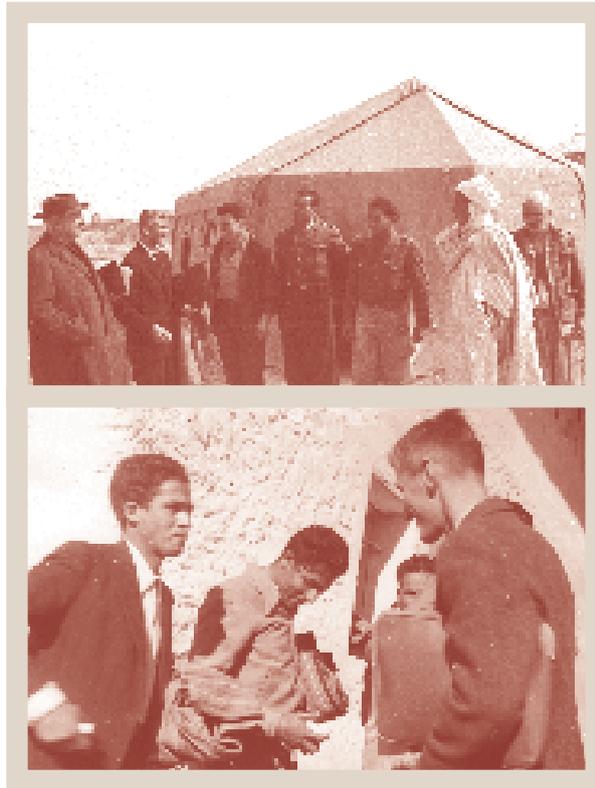
centres, certains prisonniers avaient été détenus dans des camps locaux gérés par l'armée, les «Centres de tri et de triage» (CTT). Chaque secteur militaire tenu par un régiment avait un CTT dans lequel on détenait les personnes arrêtées pour activités politiques ou capturées lors des combats dans les maquis. Nous visitons également les CTT. Dès lors, le CICR était devenu un acteur humanitaire dans le conflit algérien. L'armée française nous avait désigné des officiers de liaison, au début un capitaine, par la suite un colonel et finalement un général, illustrant l'importance accordée à cette mission.

Dans toutes ces missions, il y avait

naturellement des médecins pour étayer nos constatations, s'il y avait lieu. Outre les CTT, nous avons constaté l'existence de centres de rééducation destinés, sans doute, à retourner les combattants capturés au combat. Mais à cette époque déjà, certains intellectuels français avaient commencé à dénoncer la pratique de la torture en Algérie.

■ ***AI: Quelle était la position du CICR?***

PG: en 1957, l'un des rapports confidentiels remis par le CICR au gouvernement français, dans lequel étaient consignées toutes les observations faites par la mission, y compris les allégations éventuelles de torture, a été diffusé dans la presse. Le



CICR

la divulgation par la presse française de 3 pages d'un rapport confidentiel du CICR a arrêté son travail pour plusieurs mois

journal "Le Monde" en avait publié trois pages. Selon les engagements pris par le CICR vis-à-vis du gouvernement français, les rapports ne devaient pas être rendus publics. Cette divulgation n'était évidemment pas le fait du CICR, mais les autorités françaises en avaient été très affectées. Pendant plusieurs mois, le CICR ne put retourner en Algérie. En revanche, le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) prit conscience de l'importance de l'action du CICR.

■ **AI: quel était le statut octroyé aux combattants algériens emprisonnés?**

PG: dans les dernières années du conflit, suite à une démarche du CICR auprès du Commandant en chef de l'époque, le Général Salan, une instruction fut donnée afin que les hommes capturés en uniforme, les armes à la main puissent bénéficier d'un traitement -mais non d'un statut- proche de celui des prisonniers de guerre (PG). L'applicabilité des Conventions de Genève n'était pas officiellement reconnue, puisque c'était un conflit interne. Mais, il y avait une évolution, motivée peut-être par le désir de récupérer ces combattants, baptisés les PAM (pris les armes à la main). Les catégories de prisonniers étaient donc extrêmement nombreuses et les visites du CICR devaient couvrir tous les centres de détention. Au cours de chaque mission, nous avions bien entendu, affaire aux autorités civiles et aux autorités militaires de chacune des trois régions - le Constantinois, l'Algérois et l'Oranais - auxquelles nous faisons part de nos observations.

En fin de mission, à Alger, nous rencontrions le Commandant en chef et le Gouverneur Général². Puis, à Genève, le CICR établissait un rapport final couvrant tous les camps visités, suivi d'une synthèse comprenant recommandations et commentaires. C'était l'un de ces rapports qui fut publié par "Le Monde".

Toutes ces démarches n'ont pas fait disparaître la torture en Algérie, mais nous avions le sentiment d'avoir contribué à en limiter les

effets, d'autant plus que de nombreux officiers étaient hostiles à ces pratiques. En tant que chef de mission, j'ai eu un entretien avec le Président du Conseil d'alors, Guy Mollet, pour appuyer nos observations.

■ **AI: auprès de la partie algérienne, quel était le statut octroyé aux militaires français capturés par l'ALN?**

PG: personnellement, j'avais beaucoup insisté auprès du GPRA et du Croissant-Rouge algérien (en formation à cette époque) avec qui nous étions en contact régulier à Genève pour pouvoir assister les militaires français capturés en Algérie. Il s'agissait d'obtenir des éléments de réciprocité avec l'action menée en Algérie au profit des diverses catégories de prisonniers algériens. A quatre reprises, le CICR a obtenu la libération inconditionnelle de militaires français capturés par le Front de Libération National (FLN) dans les maquis. Le nombre des prisonniers était certes faible, mais l'impact de ces libérations était important. Ils ont été libérés à deux reprises en Tunisie et à deux reprises au Maroc. En Tunisie, les

opérations de libération se déroulaient avec une certaine solennité. J'ai chaque fois représenté le CICR. La cérémonie, en présence de journalistes, se passait de la manière suivante: un officier de l'Armée de Libération Nationale (ALN) arrivait avec les prisonniers. Il les remettait alors officiellement au Croissant-Rouge algérien, qui à son tour, les remettait au Croissant-Rouge tunisien. Celui-ci les confiait ensuite au CICR. J'embarquais les prisonniers pour les remettre au consulat de France, qui les rapatriait.

Au Maroc, les libérations de prisonniers français capturés en Algérie ont eu lieu l'une à Rabat, l'autre à Oujda où il y avait une antenne locale du Croissant-Rouge algérien. Je me rappelle qu'à Rabat, la libération des prisonniers français s'est faite sous l'égide de la soeur du roi Hassan II, Lalla Aïcha, à l'époque Présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain.

■ **AI: quel genre de relations avait le CICR avec les nationalistes algériens?**

PG: le CICR avait très tôt noué

PIERRE GAILLARD: UNE VIE AU SERVICE DE L'HUMANITAIRE

1941: entre au CICR à l'âge de 23 ans, après des études de droit.

1948: adjoint du chef de mission du CICR en Palestine.

Pendant 20 ans: responsable du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

1969-1970: dirige le "Service de diffusion des Conventions de Genève" et travaille avec l'équipe chargée de la rédaction du projet des Protocoles additionnels de 1977.

1981: cesse officiellement toute activité au sein du CICR mais continue de présider pendant huit ans la "Commission des Statuts des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge & du Croissant-Rouge".



également des rapports avec les Algériens. D'abord en 1955 avec Farhat Abbas, venu présenter au CICR un médecin originaire de l'Oranais, le Dr Djilali Bentami comme représentant du futur Croissant-Rouge algérien (CRA) à Genève. Le CRA ne pouvait pas être reconnu officiellement à cette époque, car les conditions de reconnaissance n'étaient pas remplies.

Mais, pendant toute la durée de la guerre d'Algérie, j'ai eu des rapports suivis et confiants avec le Dr Bentami, qui était presque mon voisin de palier. C'est grâce à l'intervention personnelle du Dr Bentami que le CICR a pu obtenir, à quatre reprises, la libération de prisonniers français. A la fin de la guerre en 1962, le Dr Bentami est devenu le premier ambassadeur d'Algérie auprès des Nations-Unies, à Genève. Il avait comme assistant à l'époque Mohamed Bédjaoui, qui préparait sa thèse sur "la Révolution Algérienne et le Droit". Par ailleurs, le CICR s'est également préoccupé des Centres de regroupement de civils évacués de leurs zones d'habitation par l'armée française, pour les soustraire à l'ALN. Il s'agissait en quelque sorte de réfugiés dans leur propre pays. Le CICR a rapidement entrepris une action d'assistance matérielle. Dans ce cadre, le CICR avait incité la Croix-

Rouge française (CRF) à venir en aide à ces personnes. Des missions d'infirmières et d'assistantes sociales furent envoyées de France en Algérie pour engager cette action. Sur la suggestion du CICR, le CRA accepta que cette contribution fût distribuée par la CRF. Un bel exemple de la coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge!

Suite à la disparition, dans les mois qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, de quelques centaines de civils français, le gouvernement français a demandé au CICR d'entreprendre une action de recherche de ces personnes, avec l'accord des autorités algériennes. Malheureusement, malgré des recherches systématiques et prolongées, cette mission n'obtint que très peu de résultats.

Un autre problème se posait également: le sort des Harkis au sujet desquels circulaient des informations très alarmantes. Le CICR me demanda de retourner en Algérie pour entreprendre des démarches en leur faveur et en particulier de visiter les lieux de détention dans lesquels ils pouvaient se trouver. En automne 1962, revenu en Algérie, j'ai rencontré des ministres du gouvernement algérien et le Colonel Houari Boumediène,

Chef des forces armées. Mes démarches ne rencontrèrent pas de succès. D'autre part, les conditions de reconnaissance d'une Société nationale de Croissant-Rouge en Algérie étant maintenant remplies, le CICR, selon la procédure en vigueur, a reconnu officiellement le CRA, rendant par là possible sa participation aux organes de la Croix-Rouge internationale.

■ *AI: L'accession de l'Algérie à l'indépendance a-t-elle mis un terme à l'activité du CICR dans ce pays?*

PG: Absolument pas! Après le 1^{er} juillet 1962, le CICR maintint en Algérie une délégation de quatre personnes afin de poursuivre son assistance aux civils algériens, français ou appartenant à d'autres nationalités, éprouvés par la guerre et les troubles récents. Sa délégation qui était entrée en contact officiel avec le nouveau gouvernement avait aussi pour tâche d'assister la Société du Croissant-Rouge qui commençait à s'organiser en Algérie.

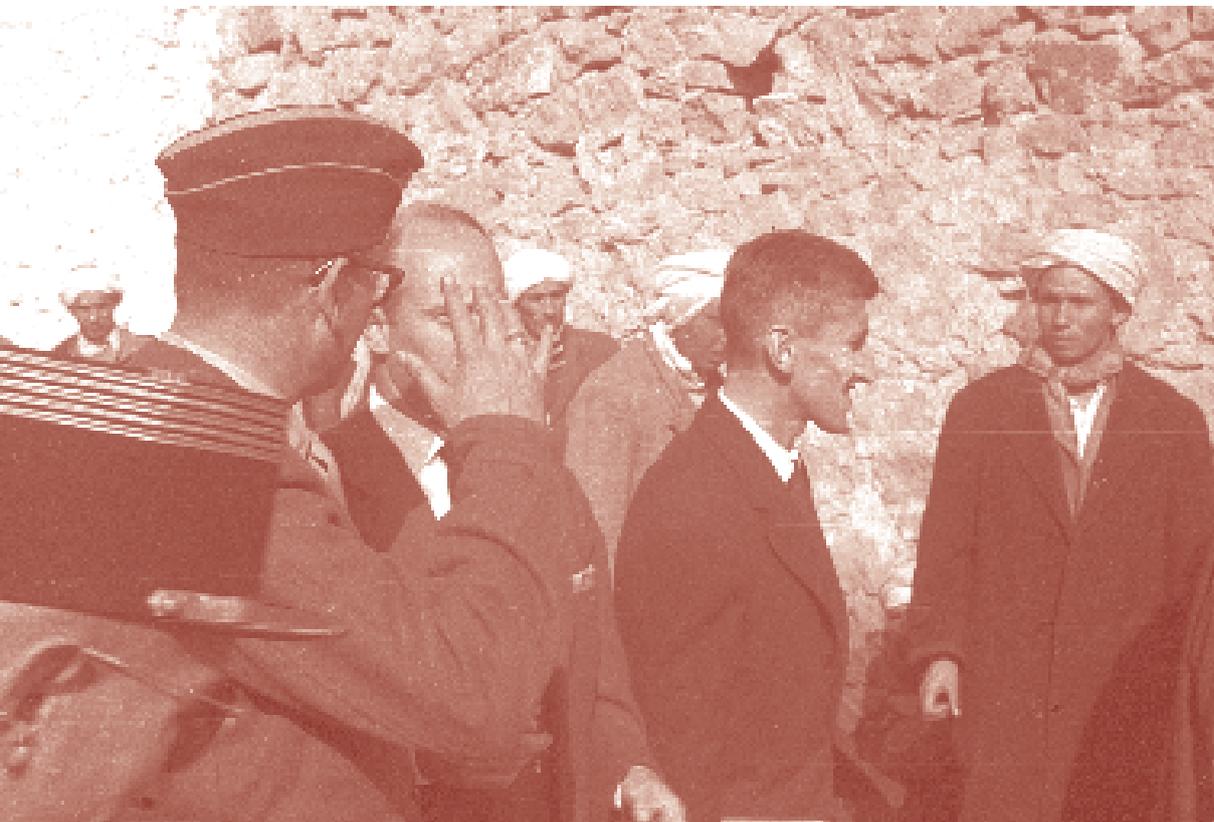
En outre, les relations entre l'Algérie et le CICR ont toujours été caractérisées par la confiance et le respect mutuels, comme en témoigne cette anecdote: quelques années après l'indépendance, un avion de la compagnie israélienne El-Al avait été détourné sur Alger. Le CRA a

contacté le CICR et a demandé à ce que je vienne à Alger. J'ai été reçu dans la plus grande discrétion par le Président du CRA, chez lequel j'ai même logé. Très rapidement, les pilotes d'El-Al m'ont été remis sans publicité et, ensemble, nous avons quitté l'Algérie ■

(*) Conseiller à la délégation régionale du CICR à Tunis

(**) Guerre de Libération nationale algérienne (note de la rédaction)

(***) Le plus haut représentant du Gouvernement français en Algérie, (ndlr)



ICRC

Le Docteur Mohammed Saïdane, ancien
détenu visité par les délégués du CICR
en 1957, partage avec nous ses souvenirs de
la Guerre d'Algérie.

Guerre d'Algérie: mémoires d'un ancien détenu

Le Docteur Mohammed Saïdane est diplômé de la Faculté de médecine et de pharmacie

d'Alger en décembre 1961.

Après avoir exercé conjointement les fonctions de médecin hospitalier et de directeur départemental de la santé à Mostaganem (Algérie) dans le courant des années 1962/63, il a ensuite pratiqué en cabinet privé jusqu'en 2004, année de mon départ à la retraite. En 1947, il a adhéré à la voie soufie Alawya et j'ai eu le bonheur de connaître les Maîtres qui ont succédé au Cheikh El-Alawi à la tête de cette école spirituelle, à savoir le Cheikh hadj Adda Bentounès, le Cheikh hadj El-Mehdi Bentounès et le Cheikh hadj Khaled Bentounès.

Docteur Saïdane a actuellement 79 ans.

■ **Al-Insani: Après des dizaines d'années, quelles mémoires avez-vous de la guerre d'Algérie?**

Mohammed Saïdane: Quand la guerre de libération a été déclenchée le premier novembre 1954, elle ne l'a pas été contre le peuple Français, mais contre l'injustice faite au peuple Algérien par une colonisation qui l'a plongé dans la misère en lui déniait ses droits les plus légitimes à travers l'infâme code de l'indigénat.

La conquête de l'Algérie a rencontré une résistance farouche du peuple Algérien dans son combat pour la survie.



CICR

■ **Al: Quel est le rôle joué par les confréries soufis dans cette résistance?**

MS: Ce sont les différentes confréries Qadiryia, Rahmanyia et autres qui ont mené cette lutte. Les noms de l'émir Abdelkader, Cheikh El-Haddad, El-Mokrani, Bouamama, Fatma-Nsoumer (et la liste n'est pas exhaustive), nous rappellent cette épopée menée pour la liberté et la dignité. Il était dès lors dans la nature des choses, que la confrérie Alawya participe aussi au soulèvement du premier novembre 1954. Le Cheikh hadj El-Mehdi s'y engagea résolument et avec lui tous ses disciples dont je faisais partie (pour plus de détails, le lecteur peut se reporter au livre du Cheikh Bentounès «La fraternité en héritage», chapitre sur les années de brasse, aux éditions Albin Michel).

(*) Responsable de communication à la voie soufie Alawya

●●● J'étais à cette époque en quatrième année de médecine. J'ai été arrêté en janvier 1957, et après une semaine d'interrogatoire par la PJ (Police Judiciaire) dont il est superflu de décrire les méthodes tellement elles sont universellement connues, j'ai été incarcéré à la maison d'arrêt de Mostaganem. L'arrivée dans cet établissement pénitencier se fait selon un rituel bien rôdé, tous les gardiens y sont conviés pour vous souhaiter la «bienvenue» et le tabassage commence avec de gros trousseaux de clés. Après cela, on vous jette en cellule.

■ **AI: D'où avez-vous puisé la force pour survivre à une telle expérience?**

MS: Il y avait d'abord ma jeunesse. J'avais 27 ans et à cet âge on récupère assez bien ses forces physiques. En outre, psychologiquement j'avais l'esprit tranquille puisque n'étant pas marié et n'ayant pas d'enfants, je n'avais pas de soucis à me faire de ce côté-là. Mais c'est surtout ma foi en une cause juste et légitime qui m'a aidé à tout supporter. Au début de mon engagement pour la cause, le Cheikh hadj El-Mehdi m'avait posé cette question: «Es-tu prêt à mourir?». En fin psychologue, il avait placé la barre bien haut pour me jauger.

■ **AI: Comment avez-vous vécu les visites de la Croix-Rouge? Quelle a été votre réaction?**

MS: Nous étions en 1957, lorsque le directeur de la maison d'arrêt, un certain M. Palissère est venu nous annoncer que des représentants de la Croix-Rouge internationale désiraient s'entretenir en tête-à-tête avec deux représentants des détenus.

Bien sûr que cela nous a surpris et nous nous sommes un instant demandés si ce n'était pas une farce de mauvais goût. Mais il avait l'air si sérieux qu'il avait fini par nous convaincre. Puis il partit nous laissant un peu perplexes: La Croix-Rouge qui s'intéresse à notre sort! Et que peut-elle y changer! Parmi nous, qui étions à la salle dite «des passagers», il y avait d'anciens policiers (Messieurs Bentounes, El-guallati, Benabbou, Belhouari), un ancien douanier (M. Bagharnout), un instituteur (M. Lakehal), un cafetier (M. Guenaoui), un commerçant (M. Ghali Benouali), la famille Latroche (Ahmed, Adda, Habib, Cherif), etc... Après consultation entre nous, les détenus désignés pour la rencontre furent Monsieur Ghali Benouali et moi-même.



ICRC

Nous avons donc été introduits auprès des deux délégués de la Croix-Rouge, et notre entretien a duré une bonne demi-heure. Nous leur avons exposé tous nos problèmes à savoir les coups reçus à l'arrivée, les brimades, le fait de répandre sur le détenu en cellule du DDT avec une sulfateuse au point de presque l'asphyxier... Nous avons également parlé de l'origine et de la mission de la Croix-Rouge et bien évidemment de l'œuvre d'Henry Dunant. Puis nous nous sommes quittés en amis.

■ **AI: Comment se sont déroulés vos entretiens avec les délégués du CICR?**

MS: Nos entretiens se sont déroulés en

tête-à-tête, sans la présence visible des gardiens. Nous étions très détendus avec les représentants de la Croix-Rouge.

■ **AI: Êtes-vous resté en contact avec votre famille durant votre période de détention?**

MS: Ma mère a pu me rendre visite à la maison d'arrêt un certain nombre de fois, après l'obtention d'un permis de visite délivré par le juge d'instruction. Mais après ma condamnation et mon transfert à la prison d'Oran, elle n'a pas pu le faire. La prison d'Oran, c'est l'enfer; c'est un miracle que les gens n'en deviennent pas fous. Je parle en utilisant le présent! Car ça ne s'oublie pas.

AI: Que diriez-vous aux délégués du CICR

d'aujourd'hui qui visitent des détenus dans 80 pays?

MS: Je leur dirais «merci» pour le réconfort qu'ils apportent aux détenus par leurs visites et surtout qu'ils soient patients et persévérants, car leur tâche n'est pas facile ■



ICRC

« **C**'est maman », dit Blaurha, une fillette de deux ans habillée en poupée en embrassant tendrement Rachelle, une jeune femme souriante. La scène est touchante et presque banale. Sauf qu'elle se déroule dans le paysage lunaire d'un quartier déblayé après le séisme. Sous son jean, Blaurha cache une jambe artificielle. Rachelle n'est pas sa vraie maman, mais sa tante.

La mère de Blaurha est morte sous les décombres de leur maison en serrant la petite dans ses bras. « Le séisme a plié le bâtiment comme un accordéon et on n'imaginait même pas qu'il y avait des survivants », raconte Rachelle. « Trois jours plus tard, un voisin a entendu un bruit, un peu comme le miaulement d'un chaton. C'était Blaurha, miraculée, la seule survivante. »

Affectée par la perte de plusieurs de ses proches et de sa maison, Rachelle garde un souvenir morcelé de cette époque: parmi eux, le corps de la fillette noirci par les infections, ainsi que la course effrénée à la recherche d'une aide médicale. Déjà avec trois enfants à charge, elle a décidé d'accueillir Blaurha dans son nouveau chez-soi - deux pièces fissurées, partagées à 15 au milieu des ruines.

L'importance du suivi orthopédique

Deux fois par mois, Rachelle porte Blaurha sur la longue route qui mène jusqu'à un des rares centres orthopédiques de Port-au-Prince - une base temporaire mise en place dans l'urgence par les organisations Healing Hands for Haiti et Handicap International, et que le Fond spécial du CICR en faveur des handicapés va reconstruire, équiper et soutenir pendant les cinq années qui viennent.

Ce suivi est important; Blaurha devrait apprendre à marcher avec sa prothèse et, tout au long de sa croissance, sa jambe artificielle devrait être changée ou adaptée. Dix mois après son amputation, Blaurha en est déjà à sa troisième prothèse.

Dans ce même centre orthopédique, Alexandre, joyeux garçon de cinq ans, s'impatiente à côté sa maman et de sa petite sœur. Comme Blaurha, Alexandre est une victime du séisme; il a survécu après plusieurs heures passées sous les décombres. Sa prothèse est maintenant entre les mains d'un technicien, qui est en train de l'ajuster. Il explique que sa prosthèse lui faisait mal.

Soudain son visage s'illumine à la vue d'un autre garçon qui se déplace avec fermeté sur un escalier spécialement conçu pour la

Olga Miltcheva*

Haiti:

Des enfants handicapés reprennent goût à la vie

Le séisme de janvier 2010 a fait de nombreux amputés en Haïti. Pour reprendre une vie autonome, ils doivent suivre des séances de rééducation et changer périodiquement leurs prothèses, surtout quand il s'agit d'enfants. trois petits haïtiens qui reprennent doucement le goût de la vie après avoir vécu le pire.

réhabilitation. « C'est mon ami, même s'il est plus grand que moi », précise-t-il.

Jordanie, l'ami d'Alexandre, a dix ans. Le séisme lui a pris sa jambe mais aussi sa mère et sa maison. Dix mois plus tard, il vit toujours sous une tente. Repéré dans un camp de déplacés par des travailleurs

humanitaires, il n'a été appareillé que récemment, mais essaie déjà, tant bien que mal, de jouer au foot avec les autres enfants.

Les rêves des enfants

Blaurha marche d'un air décidé derrière son jouet, malgré la lourdeur de son pied artificiel. « J'aimerais beaucoup qu'elle devienne médecin ou avocat. Une femme forte en tout cas, car on en a besoin en Haïti », espère Rachelle, qui se dit optimiste quant à l'avenir de Blaurha en dépit de leur quotidien difficile.

Alexandre, lui, est fasciné par les

musiciens, et Jordanie croit dur comme fer qu'un jour il sera un grand footballeur. Dix mois après le séisme, les trois enfants ont

retrouvé leur joie de vivre, même s'ils sursautent toujours en entendant les bruits d'une tempête ou d'un camion qui passe. Le handicap physique restera. Mais tant qu'ils continueront à avoir accès à des services orthopédiques appropriés, ils auront toutes les chances de grandir de manière autonome et, peut-être, de réaliser leurs rêves ■

(*) *Députée communication du CICR à Port-au-Prince*





Guerre gréco-turque, 1923.

Un groupe de réfugiés embarque à bord d'un navire sur la péninsule de Samanli-Dag avec l'aide du Croissant-Rouge turc.



Japon, 1952.

Une femme lit la première lettre de son mari, resté prisonnier en Union soviétique après la fin de la Seconde Guerre mondiale



L'humanité en guerre: du milieu du XIXe siècle aux conflits actuels*

« On dit qu'une image vaut mille mots. Pour un photographe, ce dicton peut être inversé: un mot vaut parfois mille images. «Génocide», «famine», «guerre», «épidémie» – ce sont des mots comme ceux-là qui sont à l'origine du CICR et de dizaines d'autres organisations humanitaires, et qui ont donné aux photographes l'envie de prendre des risques et d'affronter des épreuves. Même si on ne les a pas toujours considérées sous cet angle, la photographie documentaire et l'action humanitaire existent indéniablement en symbiose, une des principales fonctions de la première étant de compléter et de soutenir la seconde.. »
Ci-après une sélection de photos extraites de l'ouvrage «L'humanité en guerre: photos du front depuis 1860» illustrant des situations humaines de guerres qui se sont succédées pendant cette période ainsi que des moments d'histoire commune entre le CICR et les victimes.

* Les citations qui accompagnent cette sélection de photos sont du photographe James Nachtwey



Zimbabwe, 1979.

Un médecin du CICR examine un enfant





Guerre de Sécession
(guerre civile
américaine), 1861-1865.



Guerre de Corée, 1950.

La police militaire sud-coréenne interroge des prisonniers de guerre nord-coréens à Pyongyang.



▶ **Guerre du Viet Nam, Viet Nam du Sud, 1975.**

Après la chute de Saïgon aux mains des forces nord-vietnamiennes, des militaires sud-vietnamiens et leurs familles cherchent désespérément à être évacués.



▲ **Guerre civile espagnole, 1937.**

Des familles rassemblées dans le sanctuaire de la Virgen de la Cabeza se rendent aux troupes républicaines après 150 jours de siège.



▶ **Territoires occupés par Israël, 2007.**

Graffiti sur la barrière de Cisjordanie





Pérou 2004.

Des membres de l'association nationale des familles de personnes disparues détenues ou gardées en otage dans les zones d'urgence manifestent à Ayacucho.



Guerre italo-éthiopienne, 1935-1936.

Des chirurgiens à l'œuvre dans un hôpital de campagne.

« Une des rares choses qui permettent de prendre ce métier à coeur est que ces photos montrent aussi des personnes qui viennent en aide à d'autres qui souffrent. Ces personnes sont parties de chez elles, ont risqué leur vie, surmonté des obstacles insurmontables. Elles n'ont pas baissé les bras.

...
Conflit du Yémen, 1964.

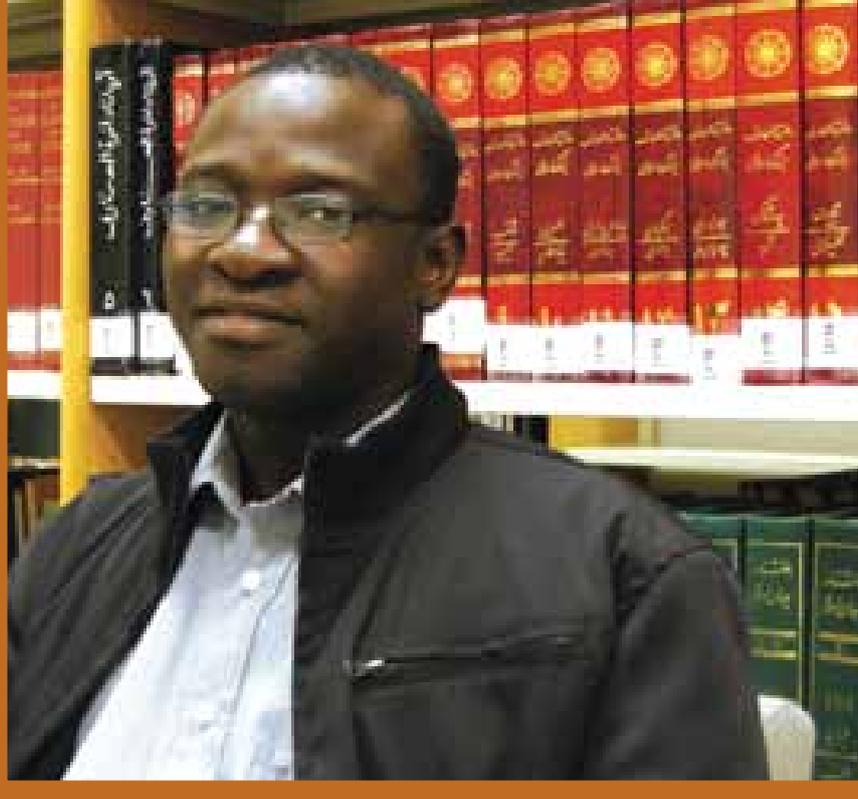
Des prisonniers pendant une visite du CICR.

« Les délégués du CICR, et ceux d'autres organisations humanitaires, partagent le même espoir que les gens auxquels ils viennent en aide, et ils persévèrent, malgré les épreuves qu'ils endurent et les risques qu'ils encourent. Je ne peux m'empêcher de penser que les choses auraient pu être encore bien pires si ces photos n'avaient pas été prises. »



Afghanistan, 1998. Cimetière militaire à Kaboul.

« Quand les gens souffrent, cela ne veut pas dire qu'ils ont perdu toute dignité. Quand les gens ont peur, cela ne veut pas dire qu'ils manquent de courage. Quand les gens sont tristes, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'espoir. Il est très difficile de regarder souffrir, surtout quand il faut se concentrer sur la douleur pour que la photo la rende le mieux possible. Ce qu'un photographe honnête, sensible et consciencieux s'évertue à saisir, c'est l'instant où toutes ces choses coexistent. »



ICFC

Spiritualité au «pays des noirs»

Comment l'Islam est entré en Afrique Sub-saharienne?
Comment a-t-il réussi à harmoniser entre ses enseignements et les traditions culturelles caractéristiques de cette région?
Comment le mélange entre les deux cultures a conduit à l'émergence d'une culture tolérante?
Dr. Bakari Sambe spécialiste en sciences politiques et mouvements africains et islamiques répond à ces questions.

Entretien par: **Mame Ibrahima Tounkara***

A **l-Insani: Quelle lecture faites-vous des relations entre l'Islam du Maghreb et celui de l'Afrique subsaharienne?**

Dr Sambe: L'Islam, comme religion à vocation universelle s'est implantée dans plusieurs régions du monde sous diverses formes. Par nécessité, elle ménage les pratiques sociales locales quand elle ne se confond pas à elles pour mieux se faire accepter. Tel est le cas en Afrique de l'Ouest où la religion musulmane est devenue un facteur important de la vie sociale culturelle et politique, avec la présence de multiples confréries. Ces dernières ont assuré le rôle de jonction et d'interprètes du dogme islamique universaliste dans des cultures longtemps dominées par une coutume et «religion des Ancêtres», l'animisme. Le monothéisme, ainsi professé, servit de lien historique,

(*) *Délégué Communication du CICR à Dakar*

parmi tant d'autres, entre l'Afrique Subsaharienne et le Monde arabe. Mais, l'Islam africain, baptisé 'islam noir' n'a jamais coupé le cordon ombilical qui le lie à ce qu'il est convenu d'appeler la «Ummah», traduit parfois, selon les obédiences par 'nation' ou 'communauté' musulmane. Il faut savoir qu'au cours de l'Histoire, l'Afrique Occidentale a entretenu de réelles relations avec le Maghreb tout proche, via la Sâqiat al-hamrâ', le sud marocain, et l'Arabie lointaine. Dès le XIème siècle, ce que les historiens arabes, à l'instar d'Al-Umarî et d'Ibn Batûta, ont dénommé Bilâd as-sûdân, (littéralement «le pays des noirs») est entré en contact avec les Arabes via le commerce principalement de l'or, des esclaves, de la gomme arabique et du sel. C'est, peut-être, ce 'commerce silencieux' qui favorisa très tôt l'Islamisation de l'Afrique Occidentale, par le Sud marocain. Les richesses de l'Afrique noire ont aussi profité aux célèbres empires médiévaux des Almoravides et même des Almohades. Donc, l'Islam s'est répandu par le biais du commerce, mais ce dernier a aussi profité des retombées produites par les fraternités religieuses. Le facteur islamique, est à la base du rapprochement des deux rives du Sahara, du moins, il aurait aidé à

- réduire les énormes différences socioculturelles qui existent entre l'Afrique noire et le monde arabe.

■ **AI: Pouvez-vous nous parler des principes de solidarité, d'humanité et de tolérance tels que perçus par l'islam subsaharien?**

Dr Sambe: Contrairement à l'image que certains lui donnent aujourd'hui, comme source de discorde ou même de guerre, rappelons que le terme religion vient du latin « religio » signifiant « ce qui attache ou retient » ensemble ; c'est donc un véritable facteur de lien social. L'Islam dans son enseignement primordial ; comme religion d'opprimés à ses origines a vite incité à la solidarité par le biais de la «zakat» et de la charité. Le message humaniste qu'il véhicule se décline même dans le texte coranique qui s'adresse au-delà des seuls croyants à toute l'humanité « ayyuha naas », en en respectant la diversité, le devoir de solidarité mais surtout la sacralité de la personne humaine. On sait bien comment la première entité politique islamique, l'Etat de Médine, avait pu maintenir en cohabitation des Musulmans, des Chrétiens et des Juifs, grâce à sa constitution qui était un véritable pacte social respectant des clauses de non agression et incitant à la tolérance. Lorsque les Africains reçurent le message de l'islam, ils étaient déjà prédisposés à de telles valeurs longtemps véhiculées par la culture traditionnelle. Ils ont procédé à une assimilation critique de ce message islamique qui, en quelque sorte, était un message universel. La réinterprétation des dogmes islamiques et leur nouvelle prise de sens dans les cultures africaines a été à l'origine d'une symbiose qui a imprimé à l'islam subsaharien son caractère pacifique malgré les influences des nouveaux courants appartenant à d'autres contextes. Le phénomène confrérique (Turuq Sufiya) est l'exemple type de cette solidarité communautaire dont les principes étaient déjà contenus dans la culture africaine traditionnelle. Ainsi, la protection de l'étranger, l'acceptation de la différence ainsi que la coexistence entre des communautés

Bakary SAMBE

Docteur en sciences politiques et titulaire d'un Master en langues et civilisations étrangères, Dr. Sambe est chercheur associé au Groupe de Recherches sur la Méditerranée et le Moyen-Orient – Maison de l'Orient, Lyon. Politologue, spécialiste des rapports arabo-africains, du militantisme islamique et des réseaux transnationaux et expert à la «European Foundation for Democracy» – Bruxelles.



AFP

religieuses différentes professées par l'islam n'avaient plus qu'à se déployer sur un terrain sociologiquement balisé en s'accordant avec les valeurs traditionnelles. C'est dans ce sens que je dis très souvent que l'islam africain ne doit pas être enfermé dans un statut secondaire ou périphérique, mais qu'il doit oser apporter des alternatives au reste du monde musulman surtout dans les zones traversées par des crises et habitées par la

violence qui n'est que l'expression d'un aveu d'échec de la volonté de paix. On le voit aujourd'hui avec les réseaux confrériques qui s'activent dans la facilitation du dialogue et des rapprochements qui seraient aujourd'hui profitables dans des crises comme celles du Darfour où ils ont des relais importants. Voilà une forme de contribution positive que les organisations internationales devraient prendre en compte dans la résolution des conflits et la gestion des crises humanitaires.

■ **AI: Comment le sort des prisonniers de guerre et autres groupes vulnérables en temps de conflit armé (enfants, femmes, vieillards) est-il pris en compte dans les traditions islamiques subsahariennes?**

Dr Sambe: L'islam subsaharien n'est en rien différent de l'islam en général dans son esprit et son message. Seulement les coutumes ancestrales peuvent parfois lui donner un tempérament local. Mais le statut des non-combattants a été garanti, historiquement en Islam, depuis

le VII^e siècle lors des conflits opposant le pouvoir califal naissant aux tribus voisines qui s'étaient accordé le droit de ne pas le reconnaître: c'est l'éternelle dialectique entre pouvoir central et nomades entretenue par le souci de la collecte de l'impôt comme garant de la souveraineté et de la fixation des irrédentistes. Ces principes rentrent aussi parfaitement dans l'esprit des Conventions de Genève. De même il était formellement interdit dans une perspective environmentaliste avant l'heure de ne point polluer les sources d'eaux ou de couper des arbres fruitiers pouvant nourrir la population. Je crois bien que cet esprit là devait aider à mieux consolider ces principes qui ne sont ni d'orient ni d'occident mais qui ont un sens simplement humain et universel ■

Atravers l'histoire, la plupart des hommes ont toujours été enclins à croire que l'homme avait une seule origine. Il vient d'un même père, dont est sortie la mère, les deux se sont unis donnant naissance à l'ensemble de l'humanité, fruit de l'union continue du mâle et de la femelle. Dans la croyance humaine fortement

ancrée, l'origine est donc l'unité dont le symbole est le premier père, duquel est sortie la première mère, dans les trois religions révélées. Ou encore ce premier être qui se divise, selon certaines légendes de la création. Dans les deux cas nous sommes devant une unité amibienne humaine, qui a voulu non seulement se reproduire, mais aussi se diversifier. Car si la reproduction avait été la seule fin, cette unité amibienne supposée se serait contentée d'une série de divisions intrinsèques, susceptible de réaliser cet objectif. Mais la diversité constituait le plus probablement un deuxième but. D'où le mâle et la femelle, qui prouve la tendance éternelle de l'humanité à la diversité et sa nostalgie inamovible à l'unité. Cette controverse est vraisemblablement ce qui a fait de "la diversité dans l'unité" presque une loi naturelle guidant la marche de l'humanité à travers son histoire.

L'homme qui entama son histoire comme un collecteur de graines et de fruits, connu ensuite la chasse avec laquelle il expérimenta le premier déplacement à la recherche de son gagne-pain. Ses talents de chasseur se développant, le gibier s'accrut et il put en ramener une partie au point de rassemblement de son groupe humain de femmes et d'enfants, avant de reprendre ses déplacements en quête de nouvelles proies. Plausiblement, la femme a dû observer le comportement des bêtes, et s'y familiariser jusqu'au point de les domestiquer. Plausible aussi est le fait que la sédentarité de la femme, dans l'attente de son mari toujours en déplacement, l'a aidée à découvrir l'agriculture, à travers l'observation des graines qui poussent après la chute des pluies. C'est ainsi qu'elle essaya de s'inspirer

Yasser El-Zayyat

De L'unité
et de la diversité:

Se réjouir de nos Différences

de la nature et de sélectionner les graines qu'elle cultivait. Avec la découverte de l'agriculture et la domestication des animaux, l'humanité connut ses premiers regroupements humains sédentaires. Mais elle connut par la même occasion "la propriété", et c'est peut-être à ce moment-là que se présenta le premier homme disant: "C'est ma

terre".

L'existence de la propriété suppose l'émergence d'une force pour la protéger. Elle suppose du même coup une disparité des forces. Dans l'acquisition ou la défense de la propriété, il doit justement y avoir un

vainqueur et un vaincu. C'est peut-être là qu'émergea l'idée de migration, le vaincu devant quitter la terre du vainqueur, et s'en aller en quête d'une nouvelle terre sur laquelle il imposerait son emprise. La migration conduisit probablement certains groupements humains à s'éloigner de leurs origines et à s'en distancier, donnant lieu de la sorte à la naissance de langues aux phonétiques, et par conséquent sémantiques, différentes, du fait du changement de

l'environnement ambiant.

La migration serait également la cause de la pluralité des ethnies. L'homme a en effet tendance à s'adapter à l'environnement qui l'entoure. Ses traits se transforment selon leurs différences, et les générations suiv-

antes héritent de ces changements, qui, avec le temps, deviennent un caractère distinguant un groupement humain de l'autre.

La difficulté des moyens de communication et de transport en ces temps reculés, a contribué à raffermir les idées que se fait chaque groupement humain de lui-même et du monde. Et il était difficile que cela change rapidement, avec le passage de l'humanité de l'unité de la famille, à celle de la tribu, puis de l'État.

La lutte pour la propriété demeura le principal moteur des conflits entre les hommes. Cependant, tantôt elle prit une couleur ethnique, et tantôt religieuse ou confessionnelle, en guise de justification ou

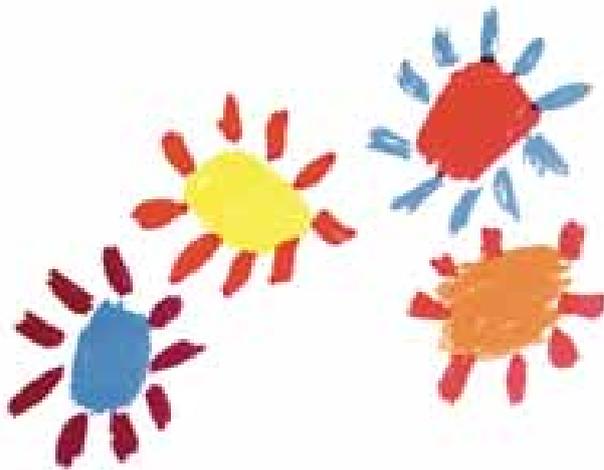


Pablo Picasso

••• de prétexte de mobilisation.

Or, l'homme qui commença ses déplacements comme un colon, se transforma, avec l'émergence de l'État et l'accroissement du désir d'expansion des dirigeants, en colonisateur. Ainsi certains groupements humains sont-ils tombés sous le joug d'autres groupements qui étaient parfois d'ethnie, de religion, de confession ou de langue différente. Les premiers ont donc dû se soulever de temps à autre, soit pour se libérer ou pour obtenir une part plus grande de leurs droits, certaines de ces révoltes ont dû être affrontées par la force et la répression, en vue de maintenir l'étendue de l'État et son unité.

C'est peut-être partant de là qu'Ibn Khaldoun a déclaré dans sa fameuse Introduction que: " Il est rare qu'un État puisse se maintenir dans les nations où les tribus et les esprits de corps sont multiples". Il estime " que cela provient de la diversité d'opinions et de sentiments. Chaque opinion, chaque sentiment trouve un parti pour le soutenir ; aussi les révoltes sont-elles très fréquentes contre l'autorité de l'empire... Il a beau s'appuyer sur le dévouement de ses partisans ; les peuples qu'il tient en soumission ont aussi un esprit de corps et chaque peuple se croit assez fort pour rester indépendant... ". Il prend pour exemple l'Afrique depuis le "commencement de l'Islamisme jusqu'à nos jours", c'est à dire du temps d'Ibn Khaldoun. Il dit à cet égard, "La population de ces contrées est composée de peuple organisé en tribus dont chacune est animée d'un vif esprit de corps. Ibn Abi Sarh leur fit éprouver une première défaite ainsi qu'aux Francs (qui étaient avec eux) ; mais cela n'eut aucun résultat ; ils prirent l'habitude de se révolter et d'apostasier ; à chaque instant ils se mettaient en insurrection, sans se laisser contenir par les châtimens que leur infligeaient les armées musulmanes. Lorsque l'islamisme eut pris pied chez eux, ils retombèrent dans leurs habitudes de révolte et embrassèrent les



opinions religieuses des Kharedjites."

Ibn Khaldoun l'explique en citant ces propos du Khalife Omar: " Omar (le khalife), voulant désigner cet état de choses, disait que l'Ifrikiya semait la discorde dans les cœurs de ses habitants. Par ces paroles il donnait à entendre que cette contrée était remplie de tribus et de peuples ; ce qui portait les habitants à la désobéissance et à l'insubordination...

Par contre, Ibn Khaldoun pense que "Il en est tout autrement des pays où l'esprit de corps et de tribu n'existe pas. On peut y fonder un empire facilement ; le souverain est toujours sans inquiétude, parce que les soulèvements et les révoltes y sont très rares. Cet empire n'a pas besoin de s'appuyer sur une foule de partisans animés d'un même esprit de corps." Il cite comme exemples l'Égypte, et la Syrie de son temps.

Les idées d'Ibn Khaldoun, considéré comme le fondateur de la sociologie et l'un des principaux philosophes de l'Histoire, capables d'extrapoler le passé et d'en conclure ce qui semblait, de l'avis de certains, des lois sociales reconnues, ont régné pendant longtemps. Et bien qu'il reste encore lisible, l'évolution vécue par l'humanité au cours du vingtième siècle, et plus particulièrement la dernière décennie,

impose de le lire d'une manière critique, en ce qui concerne notamment ses opinions sur la diversité qu'il croit être susceptible d'affaiblir l'État. En effet, le progrès réalisé durant les cent dernières années, dépasse ce que l'humanité a accompli tout au long de son histoire. Une véritable révolution s'est effectuée dans les moyens de communication et de transport, transformant le monde en un petit village universel. Suit une révolution technologique qui en a fait un grain de sable sur une immense plage universelle, sur ou dans laquelle tous les hommes sont censés vivre. Quand un jour j'ai regardé la carte des signes du zodiaque céleste, je me suis demandé: " Où est ma maison?". Ne pas voir notre globe terrestre lui-même semblait à la fois drôle et surprenant. J'étais déconcerté devant cet amas d'armes de destruction que ce grain de sable contenait, celui-ci dans lequel je vivais avec le reste de mes frères belligérants de toutes les ethnies et religions. J'ai donc réalisé combien il importait que les hommes cherchent une formule conjointe de coexistence, octroyant à tout un chacun des droits égaux et des opportunités de vie adéquates. La solution réside dans la complémentarité des civilisations, afin de parvenir à une culture humaine unifiée, qui engloberait en son sein et enrichirait la diversité, et en ferait la tremplin pour avancer vers un monde dominé par la paix et essentiellement régi par la valeur de fraternité humaine.

Mais que faire de notre culture héritée qui veut que la diversité soit grave? La réponse est celle-ci: " Il nous faut œuvrer à la changer".

Cela pourrait exiger beaucoup de temps, mais il reste possible.

Quelque chose est en train de changer dans la ligne de pensée de l'humanité. De nouvelles bases sont jetées dans le sens d'une culture humaine unique, quoique en même temps multiple. Or cela soulève une profonde inquiétude."

Tel que je l'ai dit plus haut, le globe terrestre, qui était immensément énorme il y a environ cent ans, est devenu grand comme un grain de sable, grâce à la révolution des communications. Et il nous incombe à tous d'accepter de vivre sur ou dans le grain de sable. Il importe que l'humanité trouve une formule commune et durable, mais également capable d'évolution, de vie

ouverte à la pluralité et la diversité des cultures, en tant que fondement favorisant le progrès de l'humanité, et non ses conflits ou ses guerres. Comme le disait l'Archevêque sud-africain Desmond Tutu, "Il faut nous réjouir de nos différences" ■



Une femme targuia
joue sur son
"imzad"

Femmes du désert

Là-bas, au Sahara, où se trouvent des fossiles de plus de 500 millions d'années, les Touaregs puisent leur patrimoine dans la nature qui les a vus naître sous ses arbres et sur ses dunes, où les étoiles les couvrent par la nuit, et où le jour les incite au voyage...

Zamzame, la Targuia, nous reçoit dans sa maison moderne. Auparavant, elle vivait dans la région d'Ankouv, dans l'un des quartiers populaires de Tamanrasset (2000 km au Sud Est d'Alger). Mais, quand dans le cadre du développement du Grand sud algérien, le gouvernement a construit des habitations modernes, elle a déménagé avec son mari et ses enfants vers les nouveaux quartiers, en quête de meilleures conditions de vie, laissant derrière elle sa grande famille.

Et ce faisant, Zamzame ne s'attendait pas à ce qui allait lui arriver. La nouvelle ville allait la priver de l'espace et l'ampleur du désert à laquelle elle s'était habituée. De la culture et l'environnement du passé, ne restent que la musique et les chansons qu'elle écoutait. Et même celles-ci ont été altérées par la ville, présentant des caractères hybrides qui ont amoindri leurs chances de se répandre et de passer aux nouvelles générations, lesquelles ont commencé à se dissocier peu à peu de leurs coutumes, au nom du modernisme.

Zamzame se rappelle de sa mère Lala Khadija, l'ancienne joueuse d'imzad, assise à même le sol, enveloppée dans son vêtement violet sombre, dit le tasvansse, et teint d'indigo que l'on rapporte des frontières sud voisines. Des heures durant, Lala Khadija restait plongée dans les sons de son imzad, répétant d'une voix qui tantôt s'élève puis s'abaisse, les mots d'une mélodie mélancolique dont le désert étendu à l'infini emporte les échos, dans cette Tamanrasset qui occupe le quart de la superficie d'Algérie.

Aujourd'hui encore, installées en demi-cercle sous une tente ou sous le bleu du ciel, avec au centre une vieille jouant de l'imzad, les troupes féminines reprennent en chœur ses chants, tapent des mains puis lancent des youyous aigus. L'imzad est un très bel instrument qui ressemble au violon arabe et conviendrait à merveille comme objet de décoration. Il est fabriqué localement de bois de figuier, sur lequel on attache une peau de chèvre bien tannée et un manche de bois autour duquel s'enroulent les cordes faites de crin de cheval. L'imzad émet un son mélancolique qui aide à la détente et à la contemplation.

Dans ses chansons, Lala Khadija contait les légendes faisant l'éloge des Touaregs, de leur fierté et leur amour de l'aventure, en sus de leur attachement étroit à la nature: l'eau, les pâtures, les arbres, etc... Les Touaregs sont des tribus que l'on retrouve dans les régions de

Fatiha Chara'a*

Les femmes touarègues, gardiennes du patrimoine et de la culture du Sahara, dernières forces vives de la mémoire d'un peuple.

Tamanrasset et Illizi, situées aux confins du sud est algérien, aux frontières avec le Mali et le Niger, ainsi qu'au nord ouest des montagnes du Tassili où on les appelle les Azkars. D'autres communautés touarègues se trouvent également au sud-ouest dans la région Touat du Sahara algérien, à 1500 kilomètres de la capitale Alger.

La femme targuia est considérée comme la gardienne et le conservateur du patrimoine des tribus touarègues, connu pour son caractère oral transmis à travers la mémoire collective. C'est une culture qu'il conviendrait de consigner et de documenter, aux fins de la protéger contre l'oubli et l'extinction.

Dans ce contexte, bien des espoirs se fondent sur le rôle incombant à Dar El-Imzad, que le IIème Forum international sur l'imzad, réuni en 2010 a décidé d'ériger sur le site touristique d'Assekrem de renommée mondiale. Le but étant de combler les graves lacunes en termes de documentation de l'héritage culturel de la région, notamment en ce qui concerne le vecteur artistique féminin qui oscille entre éléments d'authenticité et exigences du modernisme.

Comme l'écrit le romancier Ibrahim al-Kouni, c'est seulement sur cette terre, berceau de la première humanité que poussent les arbres de pistaches tassalies, des acacias et où vivent des animaux comme les tigres, les chameaux, les gazelles et même le



bétail, en sus de nombreuses espèces de reptiles. Cependant, ces espèces sont appelées à disparaître.

Sur cette terre se trouvent aussi les monuments les plus anciens découverts jusqu'à ce jour, et remontant à plus de trois milliards d'années: Selon Saleh Amkorane, directeur du Parc national de Tassili et principal gardien du patrimoine culturel: "Le Parc Tassili, avec ses quatre-vingt mille kilomètres carrés, est pour ses visiteurs un musée ouvert. Classé par l'Unesco comme patrimoine mondial mixte depuis 1982, il est le seul site arabe sur la liste des 24 noms de ce type.

Cette combinaison de patrimoine naturel et culturel que constitue la vie des Touaregs, a valu à ce Parc une prééminence mondiale qui y polarise intensivement les visites de touristes de tout le monde. Tous viennent se délecter de ce panorama divin vivide et merveilleux, riche de formations diverses: géologiques, sablonneuses, résiduelles, en plus d'espèces animales rares et de plantes locales tels les cyprès tassalies. Cet endroit, leur

AFP

AFP

Le parc Tassili classé par l'Unesco comme patrimoine mondial

(*) Journaliste Algérienne



permet également de voyager à travers les étapes de la création et d'en suivre l'évolution depuis la préhistoire, puis l'avènement des arts du Roc, jusqu'à l'époque moderne.

Pour sa part le directeur du Bureau national du Parc, Hoggar, archéologue et superviseur de la diversité biologique au Parc, affirme que: " Le classement de ces zones parmi le patrimoine mondial, matériel et immatériel, contribue à la protection de la vie des Touaregs et à l'amélioration de leurs conditions". Selon lui, seuls ceux qui maîtrisent le «Tifinagh» sont à même de plonger dans la culture des bédouins qui ont dominé le désert et continuent de lutter, maintenant que les menaces pesant sur eux se font de plus en plus fortes.

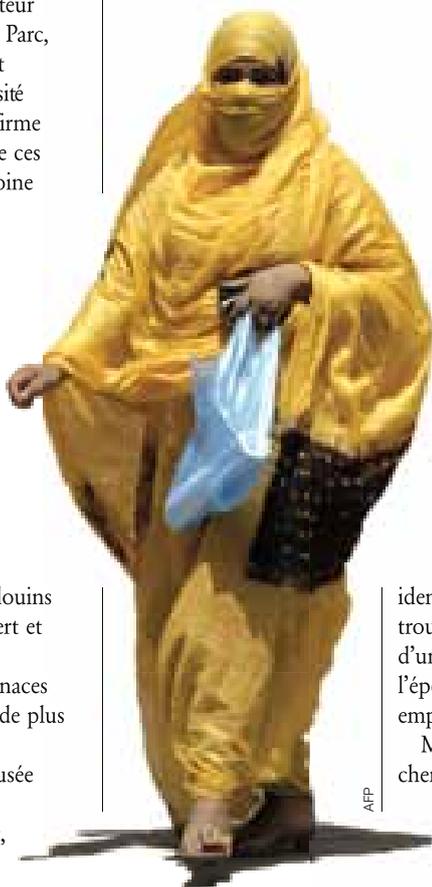
La présence d'un musée attaché au Parc de la Wilaya de Tamanrasset,

situé à une altitude de 1400 mètres au-dessus de la mer, et qui s'étend sur 558, 000 km2, se caractérise par un climat modéré. Le sommet montagneux le plus haut d'Algérie, à savoir le

mont Tahat (3003 mètres), est un témoin de cette civilisation et un collecteur de ses éléments.

À l'intérieur du musée, les visiteurs peuvent reconnaître les traces laissées par les éruptions volcaniques dans la région depuis environ 500 millions d'années. Ils peuvent aussi voir des fossiles de requin et des restes d'animaux préhistoriques que la science n'a pas identifiés jusqu'à ce jour. Ils y trouveront aussi la mâchoire d'un hippocampe témoin de l'époque où les océans emplissaient les déserts.

Mohammed Hamza chercheur touareg spécialiste de l'alphabet «tifinagh» nous a raconté comment le



AFP

Des filles targuias portant leurs costumes traditionnels à un festival pour raviver le patrimoine

patrimoine touareg est intimement lié à l'environnement désertique. Cette culture allie le réel au légendaire et illustre le principe de

l'attachement à l'environnement ambiant et à la vénération des valeurs de paix et de générosité.

Certains chercheurs ont étudié l'évolution de ces sociétés locales. Ils attribuent la dégradation du milieu naturel à la disparition de certaines légendes qui constituaient un cadre régulateur de fidèle gardien du désert. Ainsi la connaissance commune de la culture autochtone répandue parmi la génération passée, serait maintenant en régression, sans avoir été transmises à la nouvelle génération.

La femme targuia maîtrise mieux que l'homme le Tifinagh, qu'elle a appris à dompter et hérité à travers les époques. L'alphabet tifinagh comprend 22 lettres qui composent la langue des Touaregs nommée «tamacheq», que les chercheurs considèrent comme un alphabet propre, remontant à trois mille ans avant Jésus-Christ, et resté intact, à l'abri de toute altération.

Outre ce rôle prédominant de la femme targuia, il ne faut pas omettre que c'est elle qui transmet aux enfants des deux sexes la poésie, la lecture, la musique et l'art de jouer de l'imzad ■

Les questions de culture et d'identité sont particulièrement présentes parmi les préoccupations des milieux politiques et de la société civile dans la plupart des pays du Maghreb, et au Maroc en particulier depuis l'indépendance. Les discussions ont connu différentes étapes mais sont restées marquées par l'émotion, la politisation du débat et l'absence d'objectivité scientifique jusqu'au années 90.

Caractéristiques des Amazighs du Maroc

La plupart des études historiques indiquent que les habitants berbères (Amazighs) au Maroc se sont installés en Afrique du nord depuis des temps anciens, au moins avant la création et l'expansion de l'empire romain qu'ils ont combattu jusqu'à la domination des côtes du nord de l'Afrique. Bien que le territoire du Maroc ait accueilli de nombreuses immigrations (les Arabes de la péninsule arabique, les Andalous à la suite de la prise de **Grenade**, les Africains dans le cadre des activités commerciales), les Amazighs ont conservé leur identité, leur langue, culture, coutumes et rituels.

En ce qui concerne la langue, les Amazighs du Maroc parlent différents dialectes que l'on peut rassembler en trois grands groupes distincts: le « trifit » dans le Rif au nord du Maroc entre **Tanger** à l'est du pays ; le « tamazigh » au centre et dans les régions montagneuses du Moyen Atlas; le « tchilit » dans le sud et le sud-ouest c'est-à-dire dans la région de **Sousse**, le Haut Atlas occidental et l'Anti-Atlas. Les Amazighs se trouvent également en grand nombre dans les grandes villes où ils ont émigré afin d'y travailler ou étudier. Des centaines de milliers d'entre eux ont également émigré hors du pays; ils constituent la majorité de la communauté marocaine vivant en Europe et notamment en France, en Hollande, en Belgique et en Allemagne.

En l'absence de chiffres précis sur les Amazighs et leur pourcentage par rapport au nombre d'habitants du Maroc, les chiffres demeurent controversés bien que certaines études indiquent une proportion de 40 à 60% du nombre total de Marocains.

Ces pourcentages ont été longtemps controversés. Mais ce qui est certain c'est que les Amazighs n'ont jamais vécu isolés et ont toujours cohabité avec les autres ethnies avec qui ils ont eu des relations de mariage à tel point qu'il n'est plus possible de parler d'Amazigh ou d'Arabe pur.

Jameh Kalhassan*

La langue et la culture berbères (ou Amazigh selon l'expression courante au Maroc) occupent une place importante dans l'espace de discussion marocain depuis une cinquantaine d'années, mais cette discussion a connu un tournant avec consensus au milieu des années 90.



A la découverte d'une langue et culture méconnues

Parlez-vous l'Amazigh?

(*) *Écrivain et journaliste marocain*



Les valeurs humaines dans l'art et la littérature berbères

Cette cohabitation a produit un riche patrimoine d'expression artistique, poétique et de tradition orale. La mémoire populaire a conservé jusqu'aujourd'hui les poèmes qui chantent l'amour, la tolérance et les valeurs universelles. Les proverbes populaires et les contes expriment également ces valeurs. La poésie demeure la forme d'expression littéraire et artistique la plus importante des

Amazighs. Les poètes composent leurs poèmes et les chantent eux-mêmes.

Quant aux chanteurs, les plus célèbres d'entre eux sont les «rouaïs» (singulier: «raïs») dans la région de Souss. Le «raïs» ne joue pas du luth ou du violon à l'instar de ce qui est répandu dans les autres cultures avoisinantes, il joue d'un instrument à corde spécifique, le rabab. Parmi les «rouaïs» célèbres: Haj Belaid (décédé en 1946), Hussein Elbaz, ou Fatma Tbemrant. Dans les années 70 sont apparus des groupes musicaux qui ont poursuivi la tradition de ces «rouaïs» et ont développé leurs chants et créé de

nouvelles formes de musique pour chanter les valeurs de tolérance, de paix, d'égalité et de justice. Le groupe qui demeure le plus célèbre reste les « Anzaren » (littéralement «les rayons»).

Réhabilitation de la culture amazigh

Un certain nombre de facteurs ont contribué ces dernières années à plus d'ouverture dans le traitement du dossier de l'amazigh. C'est ainsi que, au niveau de l'état ainsi que chez les acteurs politiques et les composantes de la société civile, s'est formée une conviction quasi ●●●

●●● unanime pour considérer l'amazigh comme un élément de l'identité maghrébine au même titre que les apports arabes, islamiques, juifs et africains.

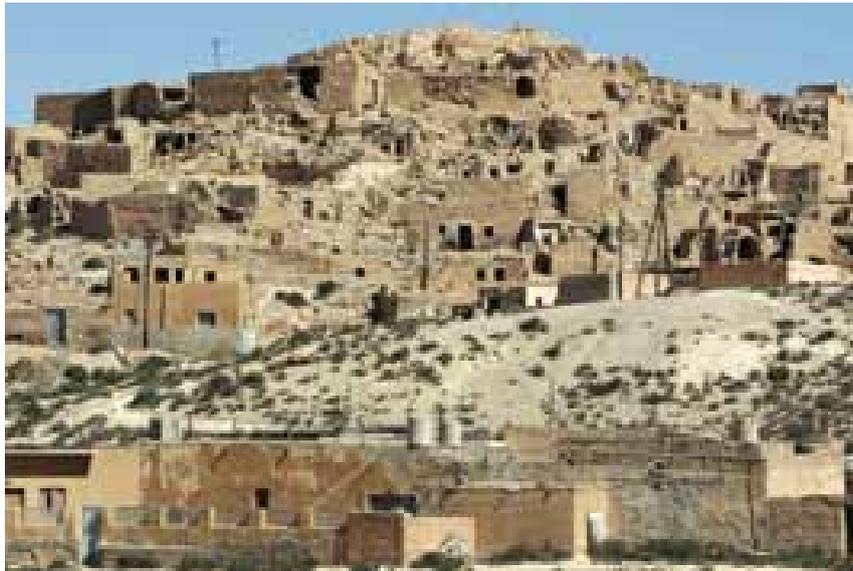
De son côté l'état en la personne du roi Mohamed VI (discours du 17 octobre 2001 dans la ville amazighe d'Ajdir dans le centre du Maroc) a instauré une nouvelle conception de l'identité marocaine qui considère la

promotion de la culture et de la langue amazighes comme un devoir collectif et un bien commun. Dans le même discours, il a annoncé la création de l'Institut royal de la culture berbère qui sera chargé de favoriser l'intégration de la langue amazighe dans les programmes d'enseignement et dans les médias. Cet institut comprend une équipe de chercheurs dans les domaines de la linguistique, des sciences sociales, et de l'histoire de l'art.

De leur côté la quasi-totalité des partis politiques et les associations travaillant dans le domaine culturel ont accueilli favorablement ces nouvelles mesures et ont exprimé leur volonté de les faire aboutir. Pendant les périodes électorales il ne se trouve presque pas de parti politique qui n'introduise dans son programme un chapitre qui prône la promotion de la langue et de la culture amazighes.

Intégration linguistique dans l'enseignement

En 2003 le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres ainsi que l'Institut royal de la culture berbère ont élaboré un plan stratégique pour l'introduction de la langue amazighe dans les programmes de l'enseignement primaire en vue d'une généralisation en 2010. Des stages de formation destinés aux enseignants ont été organisés, les manuels scolaires ont été préparés et l'expérience a été lancée dans un nombre limité d'écoles au rythme de six heures par semaine. Les statistiques pour 2009 indiquent que l'enseignement de la langue amazighe s'effectue à tous les niveaux du primaire ; mais cette mesure n'a pas été appliquée



AFP

dans toutes les écoles. Le nombre d'écoles ayant introduit l'amazigh dans leurs programmes s'élève à 4'300 écoles, ce qui représente 516'000 élèves du primaire et 520 étudiants de l'enseignement supérieur. Dans le primaire, 12'000 enseignants assurent cet enseignement.

Mais on reconnaît les difficultés que connaît l'enseignement de l'amazigh, notamment le manque de cadres et le faible taux de ressources financières allouées à cet enseignement, ainsi que la réticence de certains fonctionnaires locaux à mettre en œuvre les programmes imposés par l'état.

En ce qui concerne la promotion de la langue, l'Institut de la culture amazighe a réussi à développer « une langue normative » qui amalgame les trois dialectes berbères courants au Maroc. L'alphabet en caractères « tifinagh » comprend 33 lettres ; l'Institut a développé huit formes de graphies codifiées qui ont été reconnues par l'Organisation internationale de normalisation des systèmes graphiques. Le système normalisé a été adopté pour transcrire l'amazigh dont le caractère prépondérant est oral. En effet, à l'exception de quelques rares manuscrits, il n'existe pas de patrimoine écrit en lettres amazighes et les documents qui existent le sont en caractères arabes. La plupart des études sur l'histoire, les coutumes et la langue berbères ont été menées par les chercheurs occidentaux durant l'époque coloniale.

La langue amazighe dans les médias

Des projets ont été lancés, dont des ateliers autour de l'intégration de la langue et de la culture berbères dans les médias et

notamment audiovisuels. C'est ainsi que la part de l'amazigh a été étendue dans les fictions, les films et les informations des deux chaînes de télévision officielles, la première (dont le siège se trouve dans la capitale Rabat) et la deuxième (à Casablanca). Mais l'événement le plus spectaculaire reste le lancement de la chaîne berbère qui a commencé à émettre au printemps dernier.

Malgré les difficultés, elle a réussi à trouver sa place dans le paysage audio-visuel marocain en diffusant des programmes et des variétés tantôt dans l'un ou l'autre des trois dialectes, tantôt dans la langue unifiée à l'aide du dictionnaire spécialisé produit par l'Institut de la culture amazighe. Il est encore trop tôt pour évaluer d'une manière objective cette expérience qui a commencé il y a moins d'un an. Quant aux difficultés qu'elle rencontre, elles sont liées principalement au manque de formation et à la production limitée de produits télévisuels en amazigh.

Dix ans après le discours d'Ajdir

Le mois d'octobre de cette année marquera le dixième anniversaire du discours prononcé par le roi du Maroc dans la ville d'Ajdir. Les militants du mouvement amazigh et les observateurs de la situation au Maroc considèrent ce discours comme le début effectif de la prise en compte de leur cause. On peut dire au terme d'une décennie que de grands pas ont été franchis afin de réhabiliter la langue et la culture amazighes notamment dans les domaines de la recherche scientifique, des médias et de l'éducation. Mais le chantier de l'amazigh demeure ouvert en ce qui concerne le développement dans les régions rurales et montagneuses où le taux d'analphabétisme et de pauvreté demeure élevé. C'est ainsi que les efforts déployés pour favoriser les droits économiques et sociaux des Berbères se conjugueront avec ceux qui visent à leur accorder la pleine jouissance de leurs droits linguistiques et culturels ■

C'est un ancien instituteur né à Constantine, Georges Morin qui préside l'association humaniste et culturelle «Coup de Soleil» créée pour promouvoir les échanges interculturels en France via la promotion de la culture et la littérature maghrébine. L'association, encouragée dès 1985 par l'écrivain algérien feu Rachid Mimouni, propose d'organiser chaque année une rencontre littéraire, soutenue par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, né en Tunisie, qui depuis 2001 prête les salons de l'Hôtel de ville pour accueillir la manifestation.

En 2010, le «Maghreb des livres» a pris de l'ampleur et s'est tenu au centre culturel du «Palais de la Porte Dorée», un lieu symbolique dont la vocation est de souligner l'apport culturel des migrations en France. L'Algérie y était à l'honneur, et, hasard du calendrier, on commémorait le cinquantième anniversaire de la disparition d'Albert Camus, les quinze ans de la mort de Rachid Mimouni et les vingt du décès de Kateb Yacine. Cent vingt-six auteurs du Maghreb et de la Francophonie étaient conviés, avec parmi les ouvrages proposés aux lecteurs, plus de 1100 livres édités au Maghreb.

La France et l'Algérie vivent des rapports passionnés. Une histoire d'amour et de désamour empreinte de cette «nostalgie» décrite par les auteurs «pieds-noirs». Cette histoire complexe est particulièrement disponible en français: L'écrivain Kateb Yacine considérait la langue française comme une conquête à valoriser, un «butin de guerre»! Aux premières heures de l'Algérie française, l'Orient faisait rêver et nombreux sont ceux qui ont voulu retranscrire l'exotisme des femmes, l'atmosphère et la beauté du pays. Eugène Fromentin, Alphonse Daudet, les frères Goncourt, Gustave Flaubert et André Gide se sont essayés à l'orientalisme et ont retranscrit une vision idéalisée de l'Algérie. Durant l'entre-deux guerres les auteurs algériens se saisissent à leur tour de la littérature et décrivent leur réalité. La dimension testimoniale y est prégnante. Parfois élaborée, parfois naïve, cette littérature se veut le reflet d'un univers qui se caractérise d'abord par son étrangeté pour le lecteur européen.

Le premier texte littéraire maghrébin de langue française important est antérieur aux débuts de la Guerre d'Algérie. Ce texte, «Le Fils du Pauvre» de Mouloud Feraoun paru en 1950, mais composé dès 1939, est une autobiographie d'un instituteur issu de la paysannerie kabyle pauvre. Cette littérature se garde

David-Pierre Marquet*



Le Maghreb des livres:

Un événement littéraire

parisien aux couleurs

de la Méditerranée

d'émettre des critiques trop virulentes à l'égard des colons, certains écrivains ayant des amis parmi les «Pieds-Noirs». On songe ainsi à l'amitié profonde qui lie Emmanuel Roblès et Mouloud Feraoun, condisciples à l'école normale. Il ne s'agit pas d'attiser les rancœurs mais de crever un abcès. Cette littérature agit comme un exutoire mais reste une littérature de compromis.

Cette tradition de littérature engagée se poursuit après l'indépendance. Bon nombre d'écrivains contemporains comme Maïssa Bey, Yasmina Khadra, Leïla Sebbar, Assia Djébar se replongent dans ce passé et utilisent la période coloniale comme toile de fond à certains de leurs romans. Lorsque l'histoire de l'Algérie s'écrit en lettres de sang dans les

années 90, les écrivains payent un lourd tribut. Une décennie douloureuse qui traverse les romans de ces auteurs comme Boualem Sansal, Rachid Boudjedra ou Aziz Chouaki.

Au-delà des incompréhensions et des non-dits, le «Maghreb des livres» offre une belle occasion de découvrir cette littérature foisonnante désormais disponible en français comme en arabe.

L'édition 2011 est quant à elle consacrée aux lettres tunisiennes et s'est déroulé les 5 et 6 février 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris. Près de 130 auteurs y ont été invités, parmi lesquels: Azouz Begag, Tahar Ben Jelloun, Malek Chebel, Jean Daniel, Colette Fellous, Eric Fottorino, Abdellatif Laâbi, Abdelwahab Meddeb, Fatima Mernissi, Youssef Seddik, Robert Solé et Fawzia Zouari ■

(*) Délégué du CICR au Caire

A l'époque moderne, les guerres qui ont éclaté en Europe avant la première guerre mondiale ont causé la mort de milliers de civils innocents et de multiples crimes

contre l'humanité ont été perpétrés par les combattants. Puis ont eu lieu les massacres de la première guerre mondiale de 1914 qui a duré cinq ans, faisant des millions de victimes civiles et militaires, ajoutant ainsi à l'histoire de l'humanité encore plus de tragédies, de catastrophes et de crimes commis contre des civils impuissants. Tout ceci en l'absence de lois internationales interdisant clairement de porter atteinte aux civils. L'humanité à peine remise des destructions provoquées par la première guerre

mondiale, qu'éclatait alors en 1939 la deuxième guerre mondiale qui fit des millions de morts, notamment des victimes civiles: enfants, femmes et vieillards qui n'avaient pourtant pas pris part à la décision de déclencher la guerre.

Face à cette situation tragique, l'humanité a opposé à la violence un arsenal de lois destiné à mettre un terme à la violence ou du moins l'atténuer. Jusqu'aujourd'hui violence et droit demeurent dans une relation d'interdépendance et de tension.

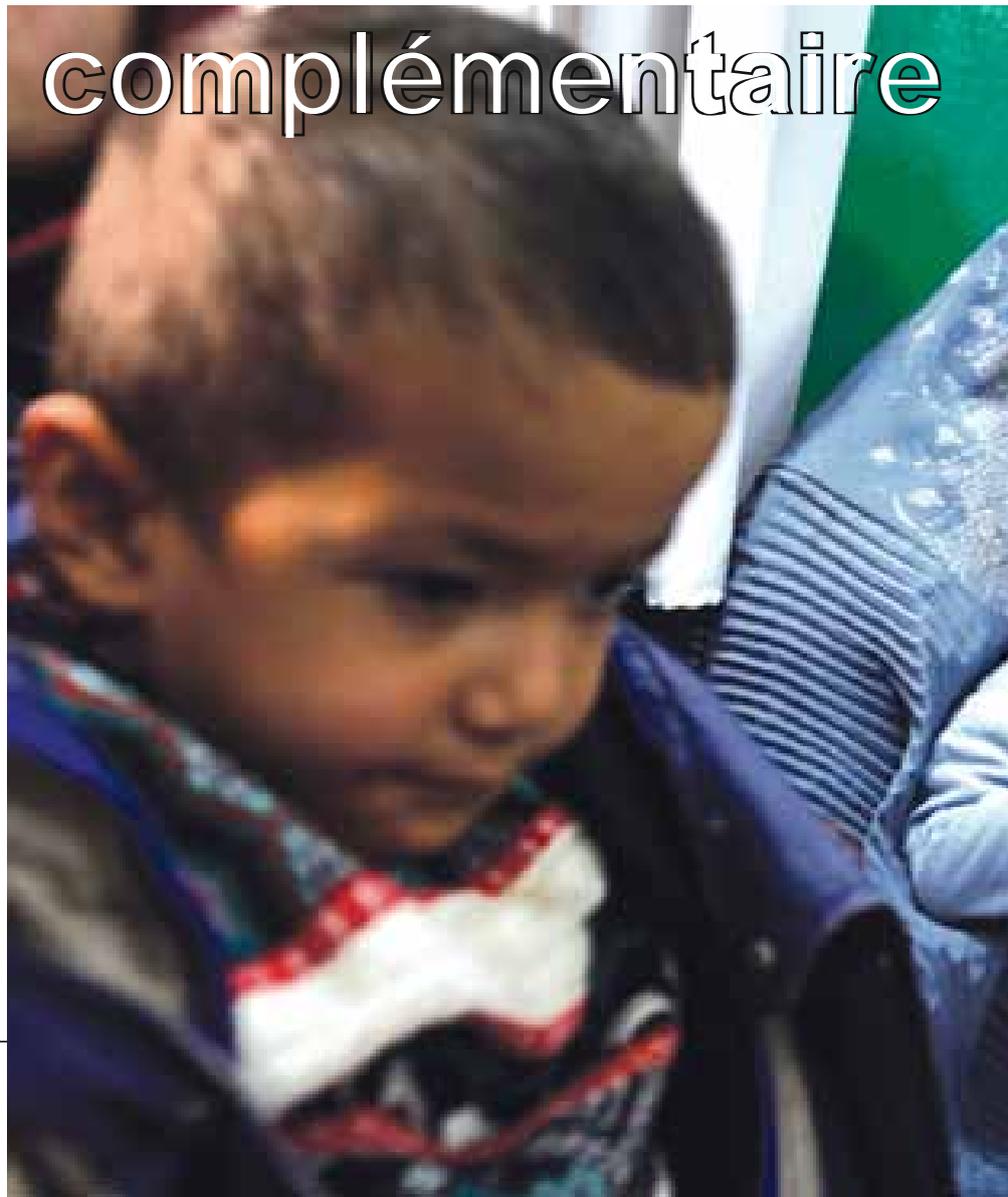
C'est ainsi que suite à d'immenses efforts continus déployés par le Comité international de la Croix-Rouge, a été adoptée en 1949 la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il ne serait pas exagéré de dire que les plus importants de ces mécanismes sont les valeurs et principes du droit international humanitaire appliqué en temps de conflits armés et dont le fondement est constitué par les quatre conventions de Genève et leurs protocoles additionnels qui sont considérés comme le premier système juridique universel établi par l'humanité pensante en faveur du salut de l'humanité souffrante.

(*) Professeur d'anthropologie religieuse à l'Université Zeitouna, Tunis

La violence est un phénomène inhérent à la nature humaine depuis toujours; violence en acte et en parole, physique ou symbolique. Elle est observable dans tous les domaines de la vie des individus, que ce soit sur les plans culturels, politiques ou économiques. Diverses études anthropologiques ou philosophiques ont démontré que l'homme, de par son égoïsme et son avidité, est agressif par nature.

Droit international humanitaire
et Jurisprudence islamique:
une approche

complémentaire



REUTERS

Le droit international humanitaire (DIH) est l'ensemble des règles qui, en temps de conflit armé, visent, d'une part, à protéger les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et, d'autre part, à limiter les méthodes et moyens de faire la guerre.

Le droit international humanitaire est applicable et s'impose à toutes les parties aux conflits armés et également à toutes les forces qui participent aux opérations de maintien de la paix. Il exige des traitements humains, la distinction entre les combattants et non combattants, la protection des civils contre les conséquences des hostilités et interdit les punitions collectives ainsi que les attaques contre les civils ; il exige la protection des réfugiés et interdit les déplacements forcés.

Il est important de rappeler que le fondement de l'action de cette organisation est la défense des droits fondamentaux ou naturels de toute personne humaine, droits qui ont pour finalité le respect et la mise en valeur de la vie et de la dignité inhérentes à chaque être humain, ce qui donne au droit humanitaire son caractère universel.

Dr. Iqbal Al-Gharbi*

Le concept de dignité est aussi vieux que la pensée humaine: il est formulé de manières diverses dans la plupart des philosophies et dans toutes les religions. Mais ce qui est nouveau c'est son universalité qui amène à considérer la dignité comme une propriété commune à toutes les personnes, un constat qui n'est pas à démontrer. Cette nouvelle formulation universelle signifie que chaque sujet humain a une valeur en soi, abstraction faite de ses déterminants sociaux, religieux ou ethniques.

La finalité du droit international humanitaire et son objectif principal est la protection des populations civiles face à la loi de la jungle et la barbarie, à savoir «la folle attaque contre l'histoire» comme l'écrivait le philosophe français Raymond Aron. A cet égard les textes de la pensée moderne nous enseignent que l'on peut traduire dans la pratique la protection des individus par l'expression « éviter une souffrance illégitime », c'est-à-dire éviter les

situations et les pratiques qui causent la souffrance et le délitement des sujets.

Les efforts du législateur international ont été récompensés par la signature de multiples conventions qui définissent les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité ; ce qui permet de dire que les aspects d'un droit international pénal ont été précisés aussi bien en matière d'actes criminalisés que de responsabilité pénale individuelle des auteurs de tels actes.

La société internationale possède désormais un ensemble de traités visant à humaniser les guerres et à rendre moins horribles les conflits – fait détestable mais fait réel – afin que les combattants ne se transforment pas en bêtes sauvages. Cependant cet arsenal juridique se voit confronté aujourd'hui à de multiples défis.

Citons parmi les paradoxes dignes de réflexion un certain nombre de questions qui viennent à l'esprit:

Jusqu'à quand le droit international humanitaire demeurera-t-il un droit dénué de sanctions? La Cour pénale internationale peut-elle transférer ce droit hors des traités et des textes juridiques pour le placer au cœur de conduites imposées aux états? Quels sont les mécanismes du DIH à la lumière des développements internationaux de ces dernières années et surtout avec l'apparition du phénomène du terrorisme auquel adhèrent des parties sans identité précise et des réseaux de nébuleuses transcendant les frontières et les gouvernements.

Comment peut-on légiférer en matière de « guerre contre le terrorisme » et lui appliquer des règles éthiques?

Quelle est la contribution du droit international humanitaire à l'attention des personnes détenues dans le cadre de la lutte anti-terroriste et la prévention des traitements dégradants?

Au niveau international, il existe une convergence d'intérêts de l'ensemble des peuples dans leur aspiration à élaborer une culture et une éducation de la paix.

Ceci est vrai tant sur le plan humain, que juridique, avec en vue l'application des règles du DIH et du droit coutumier qui devraient mettre un terme aux situations d'impuissance internationale révélées par le passé et leur impact négatif sur des nations entières.

Afin de contribuer à dégager les perspectives et les enjeux du droit international humanitaire, il faut souligner l'importance de cette culture de la paix universelle qui permet d'éveiller et de



- former la conscience de jeunes générations attachées aux valeurs de la solidarité humaine et à la dénonciation de ces violations.

Il nous faut affirmer dans ce contexte que les fondements de la culture de la paix se trouvent dans toutes les religions révélées.

Par exemple, l'islam insiste sur le respect de la personne humaine quelle que soit son appartenance ethnique, culturelle ou confessionnelle. Les textes du droit musulman visent ainsi à assurer la protection de l'être humain ; « **Oui nous rendons gloire aux fils d'Adam, nous les portons sur terre et sur mer, nous les nourissons de régals et les plaçons bien au-dessus de beaucoup de nos créatures** » (sourate du voyage nocturne, verset 70).

Rappelons à ce propos que l'islam est une révolution contre l'injustice et l'obscurantisme, un appel à la justice et à la paix. C'est une religion qui prône les valeurs universelles et les droits naturels dans toute leur signification ; elle a été la première à garantir les droits de l'homme en temps de guerre en acte et en paroles !

En ce qui concerne la défense de la personne et la non agression d'autrui, lisons : « **Combattez au sentier de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne soyez pas transgresseurs, Dieu n'aime pas les transgresseurs** » (Sourate de la vache, verset 190).

Même dans les situations où l'ennemi devrait être châtié comme il a châtié les musulmans, le Coran invite ceux-ci à s'armer de sagesse et de patience : « **Si vous châtiez, châtiez comme on vous a châtiés. Mais soyez patients, car mieux vaut être patient** » (sourate des abeilles, verset 126).

L'islam prône également la protection des « civils ». Ce concept recouvre, dans le droit musulman, toute personne pacifique et qui n'a point de parti pris sur le combat parmi les vieillards, les enfants, les femmes, les hommes, les marchands, les artisans, les paysans, les ouvriers, les membres des missions médicales et religieuses, les juges, les handicapés, les prisonniers et les employés, conformément au Protocole additionnel I aux conventions de Genève.

Dans tous les combats le Prophète recommande aux chefs des armées : « **Avancez au nom de Dieu et avec la bénédiction de son Messager ; ne tuez ni vieillard, ni femme ni enfant. Ne trahissez pas et soyez bienfaisants car Dieu aime ceux qui sont bienfaisants** » ; le Prophète a interdit également d'exposer les cadavres en exemple et de les offrir en spectacle même si c'est le cadavre d'un chien enragé. Il a dit aussi : « **ne tuez ni la progéniture ni les journaliers, ne tuez pas les habitants des couvents** ».

Lors d'une campagne, le Prophète vit

une femme assassinée, il se mit en colère et prononça cette phrase célèbre : « **celle-ci ne combattait pas et n'allait pas combattre** ».

Abou Bakr, premier calife des musulmans, s'adressant au chef de la première mission militaire sous son règne, Oussama Ibn Zaid, lui fit ces recommandations : « **Ne trahissez pas, n'agissez pas avec perfidie, ne trompez pas celui qui vous fait confiance, n'infligez pas de châtement injuste, n'offrez pas de cadavre en spectacle ; ne tuez ni enfant ni vieillard ni femme. Ne déracinez pas un palmier ni ne le brûlez, ne coupez aucun arbre portant des fruits. Ne tuez ni brebis ni vache ni chamelle si ce n'est pour vous nourrir ; vous rencontrerez des gens rassemblés dans des couvents, laissez-les à leurs préoccupations** ».

Tout ceci indique une volonté de protéger l'environnement en temps de guerre et c'est ce que stipulera bien plus tard le droit de la guerre lors de la promulgation du Protocole I de 1977.

Des juristes ont examiné la question des mères faites prisonnières. C'est ainsi que Ibn Qudama al Maqdisi, dans son Moughni n'autorise pas la séparation des mères captives de leur petit enfant même si la mère l'acceptait.

Le juriste Al-Ouzai (707-774) interdit que l'on porte atteinte aux paysans, aux pâtres, aux prêtres, aux handicapés et aux ermites en temps de guerre ; il interdit également que l'on touche aux enfants et aux femmes même si l'ennemi s'en sert comme boucliers humains ; il va même jusqu'à interdire l'attaque de tout lieu où se trouveraient de telles catégories de personne. Il estime également illicite la destruction des biens, du bétail et des arbres de l'ennemi, en se fondant sur les instructions des califes aux chefs des armées islamiques.

L'humanisation des guerres et des conflits armés est une cause commune à tous les États du monde quels que soient les lieux où ils se déroulent et ceux qui y participent. Mais les lois humanitaires ne sont pas un acquis, elles sont un horizon vers lequel nous aspirons et nous devons aspirer car le désespoir est immoral et la passivité fait le lit des ennemis de l'humanité.

La culture de la paix à laquelle nous aspirons est donc « la lutte contre soi », c'est une des conditions du vivre ensemble dans le cadre duquel la violence est transformée en paroles, en dialogue, en négociation, en partage et en vote ■

L'humanisation des guerres est une cause commune à tous les États du monde



REUTERS

Ibn Khaldoun fut le premier à établir les bases nouvelles de la sociologie, avec ses théories sociales sur les lois de la civilisation et sur l'esprit de corps, et ses remarques pondérées sur l'émergence et la chute des États, leur histoire et leurs étapes. Dans une partie de son "Introduction", il théorisa la guerre, et tenta de jeter des bases scientifiques à leurs diverses formes et stratégies, d'un point de vue de sociologue, capable de critiquer et disposant d'une libre pensée.

Le jeune Abdel-Rahmâne Ibn Khaldoun n'avait pas encore seize ans lorsque les armées du Sultan de Fez, Abou el Hassan al-Marrini, envahirent la ville de Tunis en 1347 (an 748 de l'Hégire).

C'était là la première confrontation concrète à la guerre pour le jeune homme, qui deviendra plus tard l'auteur de "L'Introduction" et établira les bases de la sociologie des conflits, après avoir lu et entendu parler des guerres dans les réunions de famille comme à l'Université de Zitouna.

Dès lors la guerre accompagnera son parcours. Elle sera présente pendant toutes les étapes de sa vie et durant ses déplacements entre l'Afrique, le Maghreb, l'Égypte et la Syrie.

Ibn Khaldoun vécut donc une longue histoire avec la guerre, parfois en simple témoin, de son propre chef en d'autres, ou encore en sa qualité de brillant médiateur. Ses ouvrages sont amplement consacrés à ce thème, et on le vit "théoriser" la guerre dans sa fameuse "Introduction" et la chroniquer sous le titre de "Livre des conseils".

IBN KHALDOUN, THEORICIEN DE LA GUERRE

La guerre, omniprésente dans sa vie le fut aussi dans ses écrits, où il l'aborda tantôt d'un point de vue de théoricien, et tantôt de chroniqueur. Il la traita essentiellement dans le chapitre intitulé: "Des guerres et des théories des nations dans leur préparation". Dans ce texte, il explique les motifs des guerres et en analyse les stratégies et les moyens d'en sortir vainqueur, partant d'un postulat imposé par la connaissance de l'histoire de l'humanité:

"... La guerre est naturelle à l'homme ; il n'y a aucune race, aucun peuple, chez lequel elle n'existe pas..."

Nous ne savons pas si Ibn Khaldoun entend par naturelle que l'agression est un instinct chez l'homme comme chez tous

Ibn Khaldoun tel figurant sur une pièce de 10 dinars Tunisiens

Adel Al-Ahmar*

Illustrations: **Hamadi Mohammed****

Ibn Khaldoun:



Une exploration sociale de la science de la guerre

Par ses études et écrits, cet homme de culture explore depuis le Maghreb et dès le quatorzième siècle l'art et la science de la guerre, ancêtre de la polémologie moderne.

(*) Chercheur Tunisien à l'Organisation Arabe pour l'Éducation et la culture et les Sciences (ALECSO)

(**) Illustrateur Tunisien

(***) Abu Bakr al-Tartoushi, théologien malékite né dans la ville de Tartoushe en Andalousie en 451 de l'Hégire. Il s'est rendu au Machrek pour approfondir sa connaissance des sciences puis s'est installé en Alexandrie où il enseigna le Fiqh et le Hadith. Il est décédé en 1127 (520 de l'Hégire). "La Lampe des rois et le comportement royal" compte parmi ses principaux ouvrages.

les animaux ou que les hommes s'y sont depuis la Création habitués au point qu'elle est devenue en eux une deuxième nature.

Selon lui, la guerre a pour origine «le désir de quelques individus de se venger de quelques autres».

Une vengeance qu'il attribue à quatre raisons:

"La jalousie et la rivalité", ceci a lieu la plupart du temps entre "des tribus voisines et des peuplades rivales". Ce sont des guerres de voisinage pour acquérir un territoire et des biens, ou pour imposer une hégémonie et étendre son influence.

"La colère en défense de Dieu et de sa religion", ou Djihad dans la législation islamique peut englober d'une manière plus générale tous types de guerres religieuses, ou celles qui se servent de la religion comme prétexte.

"La colère en défense de l'Empire et afin d'y maintenir l'ordre...", il s'agit là des guerres entre États qui "combattent ceux qui se révoltent contre eux ou

qui refusent de reconnaître leur autorité...", ainsi que les guerres visant à instaurer et imposer les États.

Ibn Khaldoun classe ensuite les quatre types de guerres susmentionnés en deux catégories: "les guerres d'injustice et de sédition", sous laquelle s'inscrivent les guerres de jalousie, de rivalité et d'esprit de violence, et celles de "Djihad et de justice", englobant les guerres saintes et la lutte des États contre les séparatismes.

Devrait-on en conclure qu'il justifie moralement certaines guerres contre d'autres et voit dans les premières un penchant au mal (injustice et sédition), et dans les dernières un penchant au bien (Djihad et justice) ?

Ce qui importe, c'est qu'Ibn Khaldoun a conclu à une classification aux critères clairs, fondée en premier lieu sur les objectifs de la guerre, et en second sur une vision morale manichéenne, opposant le bien et le mal. Cette classification établie, il décrit dans le même chapitre, certains aspects de la guerre que l'on pourrait, selon la langue d'aujourd'hui, désigner par stratégies, plans militaires, organisation des armées et vecteurs de victoire.

Concernant les stratégies militaires de son époque, il distingue deux types d'action militaire sur le terrain: la charge en ligne d'une part, et l'attaque et retraite ●●●

••• de l'autre. La première est selon lui celle "des peuples étrangers de toutes générations", la deuxième étant le propre "des Arabes et des Berbères du Maghreb".

Partant de cette distinction, Ibn Khaldoun s'engage dans une comparaison des deux types de combat qui illustre sa bonne connaissance du sujet. Il s'agit surtout d'éléments historiques, passant en revue cette thématique à travers diverses époques et peuples: les Arabes, les Romains, les Perses et les Goths. La conclusion tirée est annoncée de prime abord: "L'attaque en rangées est plus efficace et plus redoutable que l'autre. Pour l'opérer, les hommes se rangent en plusieurs lignes qui sont aussi droites et aussi régulières que des flèches ou les rangs des musulmans qui assistent à la prière publique, et marchent contre l'ennemi. Cet ordre de bataille est très efficace quand on en vient aux mains: il est plus solide, plus franc et plus à redouter que l'autre, car il semble comme une grande muraille et une forteresse que l'on n'ose espérer démolir...". Quant au combat par charge et retraite: "il n'est pas aussi efficace et sûr que l'autre...et expose à la déroute".

La préférence d'Ibn Khaldoun pour l'attaque en ligne est donc évidente. D'ailleurs il lui a même trouvé des références allant dans ce sens dans le Coran: « Dieu aime ceux qui combattent en ligne dans son sentier et qui sont fermes comme un édifice solide » et dans la « Tradition du Messager » selon lequel, « Le vrai croyant est comme une muraille dont les diverses parties se soutiennent ».

Ayant parlé de l'organisation des armées dans ce genre de combat, il aborde un autre aspect de la tactique militaire, que l'on retrouve chez les adeptes des deux types d'affrontement. À savoir: "Déployer une barricade à l'arrière-plan des soldats". Il s'agit ici de placer des objets inanimés et des animaux derrière les soldats où la cavalerie puisse se réfugier dans les intervalles des attaques et des retraites, et où les combattants en ligne y puisent « l'assurance et la vigueur des troupes ».

À notre avis, ce qui est intéressant et nouveau dans ce chapitre c'est le traitement par Ibn Khaldoun des moyens de la victoire. D'après lui, la victoire dans la guerre "est une affaire de chance et de hasard" et « la victoire n'est jamais garantie, même si ses conditions matérielles et les effectifs sont réunis ». Les causes de la victoire dans la guerre sont de deux types: des causes visibles, "dont la préparation des armées... , l'excellence de leur équipement et de leurs armes, la foule de



guerriers illustres par leur bravoure, l'ordre de bataille, la hardiesse de l'attaque».

Quant aux causes cachées, elles résident dans les "ruses et les stratagèmes humains" ou dans "les moyens célestes dont les hommes ne sauraient disposer, et qui, agissant sur les cœurs, les remplissent de terreur, et il en résulte que les combattants abandonnent leurs positions et se retirent en désordre ". Il reconnaît ensuite que " la plupart des défaites sont dues à ces causes cachées". Pourquoi ? Parce que chaque partie les emploie intensément afin de s'assurer la victoire, d'un côté comme de l'autre.

Parmi les arguments qu'Ibn Khaldoun appelle à l'appui de ses idées, ces paroles du Messager de Dieu: "La guerre est une tromperie". Et ce dicton arabe: "Une ruse est quelquefois plus utile que le soutien d'une tribu".

On pourrait en déduire qu'il donne la primauté aux questions

tactiques sur les aspects logistiques et les effectifs, et à la guerre psychologique «répandre des rumeurs inquiétantes pour propager la peur et décourager l'ennemi».

Toutefois, époque oblige, il ajoute à ces facteurs "celui de vaincre de par les moyens célestes", en rapportant ici à l'appui les victoires du Messager de Dieu sur les infidèles et les conquêtes islamiques victorieuses. Et si les causes cachées de la victoire relèvent de la tactique et de la ruse, ou de puissances divines invisibles, le résultat reste le même: la victoire vient "par le hasard et la chance". Pourquoi ?

"Parce que le hasard veut dire que les choses arrivent pour des causes cachées". Et c'est ainsi que sa conclusion rejoint son point de départ.

Concernant les causes de la victoire dans les guerres, Ibn Khaldoun affirme dans le même chapitre son refus du principe de lier la victoire au matériel et au





"Al-Moukhtassir min Hayat Ibn Khaldoun" - AII Editions- 2007

nombre des troupes et répond à Al-Tartouchi **, selon lequel la victoire est également due au nombre de cavaliers célèbres et courageux chez l'une des parties, "une majorité d'un seul suffira pour lui assurer la victoire". Face à cette théorie qui explique la victoire par l'inégalité quantitative et qualitative des deux belligérants, il avance une justification fondée sur sa théorie qu'on lui a connue dans "L'introduction", à savoir celle de l'esprit de corps (assabia), considérant qu'elle constitue l'élément décisif dans la réalisation de la victoire.

«La victoire est du côté où existe un esprit de corps général qui domine tous les autres... il l'emporte sur le côté opposé qui rassemble plusieurs partis ayant chacun son esprit de corps particulier, car ... lorsque les esprits de corps sont multiples, ils sont sujets à la faiblesse et au défaitisme des individus ayant des intérêts différents et ne se soutenant pas mutuellement ».

PSYCHOLOGIE DES GUERRES

Dans un autre chapitre de son Introduction intitulé "Sur les emblèmes de la royauté et des marques distinctives de la souveraineté" Ibn Khaldoun aborde les aspects psychologiques de la guerre, à travers les questions de déploiement des étendards et des drapeaux, le battement des tambours et le soufflement des trompettes et des cors, ce qu'il appelle "la machine". Concernant l'emploi de ces instruments, il nous donne deux explications, la première est du philosophe grec Aristote, selon lequel "ils ont pour but d'effrayer l'ennemi en temps de guerre, vu que les sons très bruyants laissent sur l'âme une impression d'effroi". Il pense que cela est vrai en partie, ou dans certaines limites: "Quand à la réalité, il est certain que l'esprit de l'homme éprouve un sentiment de joie et de plaisir quand il entend le son de voix douces et mélodieuses ; le tempérament de l'âme subit alors une telle excitation, que les difficultés paraissent faciles à cet homme,

et qu'il ose affronter la mort dans l'exécution de ce qui le préoccupe".

Contrairement à Aristote, Ibn Khaldoun pense que l'utilisation des étendards et des instruments de musique dans la guerre, n'est pas essentiellement destinée à influencer le moral des adversaires, mais plutôt à stimuler l'esprit de combat et remonter le moral des troupes qui les utilisent. Il insiste surtout sur l'influence de la musique (chez les peuples étrangers) et de la poésie (chez les Arabes) quant à encourager les guerriers à aller au devant de la mort. Ajoutant "si l'on augmente le nombre des drapeaux, si on les utilise de diverses couleurs c'est uniquement pour inspirer une crainte, non chez l'ennemi, mais chez ses propres troupes, car il arrive souvent que la crainte contribue à rendre l'âme plus hardie".

LA GUERRE MARITIME

Dans un autre chapitre de l'Introduction, consacré aux "Dignités et titres qui sont spéciaux à un gouvernement royal ou sultanat", il aborde la guerre maritime, en parlant du commandement des flottes: "qui compte parmi les dignités de l'État et ses plans de règne au Maghreb et en Afrique et sont souvent sous le contrôle et les ordres de celui qui détient l'épée".

Il y présente une chronique de la marine militaire dans le bassin méditerranéen (mer romaine ou syrienne). Dans cette chronique, nous apprenons le passage de l'hégémonie maritime de la côte nord («l'ennemi du nord») celle des Romains, des Francs et des Goths, à la côte sud, celle des Berbères, des Arabes et des Musulmans lors de leur âge d'or. Puis le retour de l'hégémonie aux peuples du nord (les Espagnols notamment), quand "la puissance des flottes musulmanes a régressé, en raison de la faiblesse de l'État et l'oubli des traditions de la mer, en faveur de celles bédouines maghrébines et la rupture des traditions andalouses".

Dans cet exposé, Ibn Khaldoun applique sa théorie de l'évolution des États, de la puissance à la faiblesse: l'hégémonie maritime sur la Méditerranée étant le symbole de l'ascension et de la chute respective des États, dans une sorte de rotation qui voit changer la domination de "la mer romaine" entre ses différents adversaires ■



Depuis presque deux ans, "Oum Sama" m'a rendu visite. Une dame pour qui je n'ai que de l'estime, de l'amitié et de l'amour. Elle semblait visiblement très affaiblie et m'a informé qu'elle était atteinte d'un virus au poumon. Elle m'a choquée en m'apprenant qu'elle n'achèterait pas les médicaments prescrits par le médecin: " parce qu'ils coûtent environ 300 livres égyptiennes (environ 54.5 dollars). Le revenu net de son mari est de 450 livres. par mois. "C'est soit nourrir mes enfants ou acheter les médicaments" m'a-t-elle dit alors.

L'idée que la pauvreté pourrait imposer de choisir entre la santé ou la nourriture m'a déconcertée. Mais ce choix paraît naturel et existe dans les pays où une large partie de la population vit sous le seuil de pauvreté mondial, que les Nations-Unies fixent à près de deux dollars par personne par jour.

Une semaine après la visite d'Oum Sama, les statistiques lues dans le journal m'ont ébranlée: Une femme sur sept en Égypte est atteinte par le cancer du sein. J'ai découvert que c'est le pourcentage le plus haut parmi les diverses tumeurs cancéreuses à l'Institut national d'oncologie. Environ 30% des cas de cancers qui y sont traités s'inscrivent sous la catégorie de cancers du sein, un pourcentage qui dépasse le taux mondial de diagnostic de ce cancer chez les femmes, pouvant atteindre une femme sur huit.

Que se passe-t-il quand la pauvreté et la maladie s'assemblent ?

"Que puis-je faire ?", me suis-je demandé. Je ne suis pas une doctoresse pour faire don de ma science en vue de traiter les pauvres. De plus, je ne suis pas nantie pour céder un surplus que j'aurais. Et même si cela avait été le cas, je ne pourrai aider qu'une seule personne. Or j'a voulu aider le plus de gens possible soumis à la pauvreté et à la maladie.

C'est là que l'idée de "Défier le Kili" a vu le jour. J'ai décidé de grimper jusqu'à la cime du Kilimandjaro, considérée comme la plus élevée en Afrique, avec ses 5982 mètres au-dessus de la mer, au profit des malades du cancer du sein en Égypte. En guise d'encouragement de mon aventure, deux amies, palestinienne et libanaise, se sont jointes à ma démarche et résolu de se rallier à mon équipée. Je me suis immédiatement rendue chez le doyen de la Faculté de médecine de Qasr al-Aïni, à l'Université du Caire, qui m'a orientée vers une responsable au Projet national de la santé de la femme, en lui recommandant de m'apporter toute assistance nécessaire.

Dr. Dorreya Salem, présidente du Projet qui dépend du ministère égyptien de la santé, m'a

(*) *Nouvelliste et blogueuse égyptienne*

Abir Soliman*

appris que l'État accorde un intérêt primordial au cancer du sein et qu'ils envisagent d'établir "un programme national de la santé de la femme". Il s'agit d'acheter 40 véhicules médicaux équipés de tout le matériel médical et transportant des équipes de médecins et d'assistants, qui parcourront les divers villages égyptiens. Parmi les équipements médicaux, il y a des appareils à mammographie pour le dépistage précoce du cancer du sein. Dr. Salem m'a dit: "Nous frapperons aux portes pour offrir nos services d'auscultation, car la gravité du cancer du sein réside dans le fait qu'il ne cause pas de douleur au début. Les maux se manifestent aux stades tardifs. Mais en cas de découverte précoce, contrôler les tumeurs est possible, et



Le travail humanitaire ne doit pas forcément s'organiser au sein d'associations ou d'institutions. Les individus peuvent eux aussi s'engager à titre personnel dans ce domaine. C'est précisément ce qu'a entrepris Abir Soliman, nouvelliste et blogueuse égyptienne, qui a décidé de grimper le sommet du Kilimandjaro, le plus élevé d'Afrique, en faveur des femmes souffrant du cancer du sein.

le traitement coûte quinze mille livres, contre une estimation d'un quart de millions aux stades avancés de la maladie, où l'ablation est inévitable. En plus, les cellules cancéreuses peuvent s'être répandues dans d'autres parties du corps".

"Le défi du Kili", qui représente "le Programme national de la santé de la femme" sur le plan médiatique, a pour but de diffuser chez les femmes la conscience de l'importance

Voyage d'une femme au Sommet pour lutter contre le cancer du sein



du dépistage précoce du cancer du sein. Il tend également à exhorter les hommes d'affaires à s'intéresser à ce Projet et à lui octroyer des donations pour l'achat des véhicules médicaux, qui coûtent 1.5 millions de dollars par unité.

J'ai aussi voulu répandre ce message dans les maisons égyptiennes, via divers médias, pour dire à chaque femme que son corps est un récipient qui renferme la vie et l'éduquer

sur la nécessité de bien le connaître et en prendre soin, et lui apprendre à pratiquer un auto examen mammaire. Il importe que chaque femme sache la forme du sein, sa taille et sa texture, afin de pouvoir l'examiner périodiquement. Non moins important est qu'elle se rende immédiatement chez le praticien le plus proche ou l'unité de traitement du cancer à l'hôpital Qasr al-Aini, si elle remarque un changement ou des

grosseurs anormales. Les responsables du Projet national de la santé de la femme se sont engagés que l'État se chargera de traiter gratuitement tout cas diagnostiqué positivement.

J'ai essayé de contacter un nombre d'hommes d'affaires sans vrai succès. Certains ont considéré que je tentais de faire du tourisme sous le slogan de la bienfaisance. Aurais-je alors voulu grimper la plus haute cime d'Afrique, où le taux de morts atteint 3%, pour me promener ? Pourquoi n'avais-je pas pensé aux Alpes, ou à la Seine, ou même aux sources du Nil ?

Durant ce voyage, j'ai pu réaliser que la plupart des hommes ne réagissent pas comme on s'y attend à l'égard de cette maladie. Peut-être parce qu'elle leur semble loin d'eux, bien qu'elle puisse menacer leurs femmes, leurs mères et leurs filles. Le capital est concentré dans les mains des hommes malheureusement. Et la maladie frappe en majeure partie le corps des femmes. "Le défi du Kili" vise à réduire le fossé entre les deux côtés de l'équation.

Avec le temps, j'ai failli désespérer totalement de mener mon projet à terme. Mon amie palestinienne était partie vivre aux Etats-Unis, où elle s'était mariée et était devenue mère. Sa participation était donc impossible. Quant à mon amie libanaise, elle avait pris à Londres un travail avec une importante chaîne d'information, et était à son tour absorbée par sa vie. Le défi restait donc à relever toute seule.

Ainsi, je suis allée au Kilimandjaro et j'en ai escaladé les parties difficiles pendant une semaine entière, en atteignant le sommet après des difficultés indicibles frôlant parfois la mort.

Je suis rentrée de mon excursion en répétant le slogan de la montagne "poly, poly" qui signifie en swahili "pas à pas... pas à pas". Cette expérience m'a appris que la vie n'est pas une course, mais une excursion, et que pour parvenir au sommet, il faut avancer et penser à la manière du "pas à pas".

Mission accomplie maintenant. J'ai gravi ma montagne, gravi le Kilimandjaro. Et j'invite toutes les femmes à gravir leurs hautes montagnes, et "gravir" le cancer en le dépistant plus tôt.

Le voyage au faite de la montagne dépend de la force de volonté et de la raison. Vous les femmes, n'oubliez pas ce slogan dans notre vie: "pas à pas" ■



Défier le Kilimandjaro

Il arrive que l'envie de libération l'emporte. Ce soir, il en est transi et pris dans son sillage jusqu'à la moelle. Il sort des chemins battus et empruntés quotidiennement depuis tant d'années.

Tout a été dispersé, ses objets rangés sur la table, sous le lit, sur les étagères ou accrochés aux murs. Cela fait des années qu'il répète les mêmes gestes et place les objets aux mêmes endroits; s'il s'appuie sur le mur, le bord de la porte arrive au niveau de son épaule, là où reste les traces d'un bout de bois, à quelques centimètres se trouvent la petite table - qui arrive au dessus du genou - sur laquelle il pose ses affaires de rasage, la radio, le magnétophone, les cassettes audio et la canne.

S'il tourne le dos il se retrouve face à l'unique fenêtre qui donne sur la rue, la salle de bain et un couloir sur sa gauche en guise de cuisine, avec un réchaud, des affaires pour préparer le thé et le café, un lavabo pour se laver le visage, la vaisselle et deux savons, un pour chaque usage. Il ne peut les distinguer l'un de l'autre que par leur différence de taille. Ce petit corridor mène vers sa chambre à coucher, son lit, son armoire, son unique chaise, une table derrière laquelle il y a la





porte du toit où sont les toilettes, le ciel, un siège en pierre, et une plante rampante et touffue.

Dans son élan, il renverse le réchaud par terre, casse les verres et les tasses, mélange ses deux savons, trébuche sur son tapis, brise sa table, balance sa chaise en l'air. Il essaye de retrouver son équilibre mais il cogne son front contre un clou enfoncé dans le mur et tombe dans son lit. Les planches en bois s'écartent, les portes de l'armoire s'ouvrent et ses affaires s'éparpillent partout. L'endroit, toujours rangé ne l'est plus. Le chaos est total. Il finit par terre en tremblant de peur, sans savoir par où commencer, tout son environnement lui devient étranger. Il se lève doucement, fait deux pas sans trébucher mais au troisième il chute violemment sur le sol du toit. Un petit vent froid vient caresser les perles de sueur et de larmes couvrant abondamment son visage. Allongé sur le dos, il se sent soulagé et libéré!

Il semble voir un grand oiseau noir qui déchire avec ses ailes un ciel épais et noir. En s'approchant il contemple les étoiles, des météorites en feu, des dizaines de galaxies, des séries de planètes, des points lumineux figés dans le ciel obscur sans le moindre reflet, et un souffle d'air frais, une larme qui refuse de couler, des étincelles jaillissant dans le ciel, celles d'une étoile filante traçant le long de sa trajectoire un arc lumineux avant de se dissiper dans les ténèbres de l'horizon à jamais ■

Enfance

Nagui El-Chenaoui*

Illustrations: Ahmed El-Labbad**

(*) Écrivain égyptien

(**) Illustrateur égyptien

Extraits de Saint-John Perse

Amers (extrait)

Tu t'en venais, rire des eaux, jusqu'à ces aîtres du terrien.
Au loin l'averse traversée d'iris et de faucilles lumineuses
s'ouvrait la charité des plaines ;
les porcs sauvages fouillaient la terre aux masques d'or ;
les vieillards attaquaient au bâton les vergers ;
et par-dessus les vallons bleus peuplés d'aboies, la corne
brève du messier rejoignait dans le soir la vaste conque du
mareyeur...

Des hommes avaient un bruant jaune dans une case
d'osier vert.

Ah ! qu'un plus large mouvement des choses à leur rive,
de toutes choses à leur rive et comme en d'autres mains,
nous aliénât enfin l'antique Magicienne:

la Terre et ses glands fauves, la lourde tresse circéenne, et
les rousseurs du soir en marche dans les prunelles
domestiques !

Une heure avide s'empourprait dans les lavandes
maritimes.

Des astres s'éveillèrent dans la couleur des menthes du
désert.

Et le Soleil du pâtre, à son déclin, sous les huées
d'abeilles,

beau comme un forcené dans les débris du temple,
descendit aux chantiers vers les bassins de carénage.



Assem Abou-Chakra

Exil, I

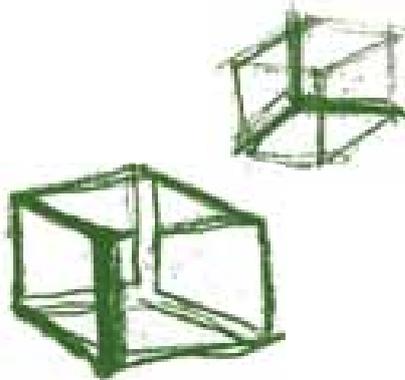
L'exil n'est point d'hier! L'exil n'est point d'hier!

« Ô vestiges, ô prémisses »,

Dit l'Étranger parmi les sables,

« toute chose au monde m'est nouvelle!... »

Et la naissance de son chant ne lui est pas moins
étrangère.



Portes ouvertes sur les sables, portes ouvertes sur l'exil,
Les clés aux gens du phare, et l'astre roué vif sur la pierre du
seuil:

Mon hôte, laissez-moi votre maison de verre sur les sables...

L'été de gypse aiguise ses fers de lance dans nos plaies,

J'étais un lieu flagrant et nul comme l'ossuaire des saisons,

Et, sur toutes grèves de ce monde, l'esprit du dieu fumant
déserte sa couche d'amiante.

Les spasmes de l'éclair sont pour le ravissement des Princes
en Tauride.

(*) **Saint-John Perse**, pseudonyme d'Alexis Leger (né le 31 mai 1887 à Pointe-à-Pitre - mort le 20 septembre 1975 sur la presqu'île de Giens) est un poète et diplomate français. Il reçoit le prix Nobel de la littérature en 1960.

Le directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Yves Daccord, a effectué une visite dans la région du Golfe notamment en Arabie Saoudite, au Koweït, aux Émirats Arabes Unis, et au Qatar du 28 octobre au 5 novembre 2010. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée par le CICR à la région.

Durant cette visite, M. Daccord s'est entretenu avec des responsables gouvernementaux parmi lesquels: Son Altesse royale, l'Émir Seoud Al Faysal, ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite, M. Saïd El Chamsy, Ministre adjoint pour les affaires humanitaires aux Émirats Arabes Unis, M. Khaled El Gar Allah, Sous-secrétaire koweïtien d'État pour les affaires étrangères, M. Ahmed Hamid El Mazrouei, président du conseil administratif du Croissant Rouge aux Émirats, M. Saad El Nahed, membre au conseil administratif du Croissant Rouge koweïtien et Dr. Mohamed Ghanem El Aly, vice-président du conseil administratif du Croissant Rouge au Qatar.

C'est la première visite que le Directeur Général effectue dans la région du golfe depuis sa nomination en juillet 2010. Elle vise à renforcer les



Les pays du CCG:

Le directeur général du CICR visite quatre pays du Golfe

rapports entre le CICR, les gouvernements et les sociétés nationales dans le domaine humanitaire ainsi qu'à mettre en exergue le caractère neutre et indépendant de l'action humanitaire. Les entretiens ont porté également sur les moyens de promouvoir cette action entreprise par le CICR dans le cadre de partenariats avec les Sociétés Nationales dans la région.

En marge de la visite, un mémorandum d'entente a été signé par la délégation régionale du CICR et la Société Nationale aux Émirats pour le renforcement de la coopération dans le domaine de la formation et de l'aide octroyée aux pays affectés par les conflits.

Doha:

Formation des officiers de police en DIH

Dans le cadre de la coopération entre le département des droits de l'homme au sein du Ministère de l'intérieur à Qatar, la Société Nationale du croissant rouge qatari et le CICR, la délégation régionale du CICR couvrant les États du Conseil de coopération du golfe (CCG) a organisé un atelier de formation sur le DIH à l'attention des officiers de police du 10 au 14 novembre 2010 à Doha.

Dans son discours inaugural de l'atelier, M. Moayed Golabi, du CICR a souligné «l'importance croissante du droit international humanitaire (DIH) et l'obligation de le respecter, ainsi que la nécessité de créer des mécanismes de punition des violations de ce droit dans tous les États». Il a également mis l'accent sur « la promotion des règles du DIH dans le cadre de la coopération avec la Société nationale du Croissant rouge qatari ». D'autre part, le Dr. Mohamed Ghanem El Aly, vice-président du conseil administratif du Croissant Rouge qatari a mis l'accent sur « le caractère indépendant de la Société par rapport aux autorités officielles lui permettant de mener à bien son devoir humanitaire ». Il a également fait allusion à l'obligation de respecter la dignité humaine.

«Le ministère tient au développement des connaissances juridiques de son personnel et les autorités officielles respectent leurs engagements vis-à-vis de la promotion des règles du DIH à grande échelle conformément aux quatre conventions de Genève de 1949». Selon le Général Abdel Allah Sakr El Mohanady, directeur du Département des droits de l'homme au sein du Ministère de l'intérieur du Qatar.

Vingt cinq officiers de la police qatarie ont assisté à l'atelier qui a porté sur les thèmes suivants: La promotion des règles fondamentales du DIH, la protection des biens et des personnes, la relation entre le DIH et la Charia (la loi islamique), les liens entre le DIH et les droits de l'homme, et les mécanismes d'application du DIH sur les deux plans, nationaux et internationaux.



Tunis:

Centenaire du décès d'Henry Dunant

En commémoration de la disparition d'Henry Dunant (1828-1910), le Croissant Rouge tunisien et la délégation régionale du CICR ont organisé à Tunis une exposition axée sur les séjours du fondateur de la Croix-Rouge dans le Maghreb.

En marge de cette manifestation qui a vu la participation de diplomates, de représentants de la société civile et de journalistes, des exposés traitant de la vie et de l'œuvre d'Henry Dunant, en Europe et au Maghreb, ont été donnés par des experts.

Pour rappel, Henry Dunant a séjourné à Tunis en 1856-1857. De cet intermède heureux dans ses pérégrinations maghrébines est né la: «Notice sur la Régence de Tunis», un carnet de voyages publié en 1858.

Beyrouth:

Échange d'expertise médicale dans le domaine de la chirurgie de guerre



Pour la quatrième année consécutive, Le CICR à Beyrouth a organisé du 1^{er} au 3 octobre un séminaire de chirurgie de guerre dans la ville de Tyr située au sud du Liban. Le but de ce séminaire était d'offrir aux médecins libanais la possibilité de procéder à des échanges d'expérience dans le domaine de traitement des blessures causées dans le cadre d'un conflit armé. Ont participé à cette septième version du séminaire une vingtaine de médecins généralistes et chirurgiens travaillant au « Comité islamique de la santé ». Deux chirurgiens du CICR y témoignaient de l'expertise accumulée sur plusieurs années par l'institution dans le domaine de la chirurgie de guerre et qu'ils ont pu acquérir lors de plusieurs missions entreprises dans divers pays.

« Le but essentiel de ces séminaires est de garantir aux victimes de guerre et d'autres situations de violence des soins sanitaires appropriés, exigence fondamentale du droit international humanitaire », explique Georges Cominos, chef de la délégation du CICR au Liban. Les droits et responsabilités des corps médicaux lors des conflits armés, et l'obligation de respecter et protéger leur action par les tiers ainsi que les moyens de transporter les blessés vers les centres médicaux conformément au DIH sont parmi les thèmes discutés dans le cadre de ce séminaire. « Garantir les soins médicaux est un droit fondamental octroyé à toute personne, blessée ou malade, et dans n'importe quelle situation, que ce soit en temps de guerre ou dans toute autre situation de violence interne ainsi qu'en temps de paix », ajoutant M. Cominos.

« Une démonstration des techniques modernes de chirurgie pour le traitement des blessures causées en grande majorité lors des conflits armés et des situations de violence interne a eu lieu dans le cadre de ce séminaire », selon le Dr. Hassan Nasreddin, chirurgien au CICR. « Le but est d'aider les chirurgiens à utiliser les techniques appropriées pour faire face à l'afflux massifs de blessés de guerre notamment dans les hôpitaux démunis », ajoute le chirurgien.

Ouvrant dans les zones de conflits armés depuis plus d'un siècle, le CICR a traité 35 milles victimes de guerre au cours des dernières quarante années partout dans le monde. L'expertise du CICR dans le domaine de la chirurgie de guerre et le traitement des blessures causées lors des conflits armés est reconnue à l'échelle mondiale.



Sanaa:

Deux ateliers pour les journalistes et le Croissant Rouge du Yémen

En coopération avec la Société Nationale du Croissant Rouge du Yémen (SNY), la délégation du CICR au Yémen a organisé un atelier de deux jours à l'attention du personnel de départements de communication et de publication de la SNY et de ses diverses branches aux mois de juillet et septembre derniers à Sanaa, la capitale. Le but de cet atelier était d'aider la SNY à mettre en place une stratégie de communication et de publication pour l'année 2011.

Les travaux de l'atelier, le premier en son genre à destination des départements de communication et de publication, se sont articulés autour de la mise en place d'une stratégie commune d'action au service des activités humanitaires et la promotion du rôle de la SNY et celle des principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

D'autre part, un second atelier de deux jours avec la participation de 18 journalistes yéménites a eu lieu les 26 et 27 octobre portant sur divers sujets notamment la couverture médiatique, le

DIH et le rôle du CICR pendant les conflits armés.

Une intervention démontrant les possibilités de se référer aux règles du DIH dans la rédaction d'une information journalistique ainsi que la protection des journalistes lors des conflits armés a été animée par M. Hisham Hassan, responsable du Centre de Soutien en Communication de la délégation régionale du Caire. Le traitement journalistique des sujets relevant du domaine de l'humanitaire a fait l'objet d'une seconde intervention présentée par le journaliste Galal El Cheraabi.

Lors de la cérémonie de clôture, M. Jean-Nicolas Marti, chef de délégation du CICR au Yémen a souligné le rôle important des médias dans le soutien des cas humanitaires ainsi que la mise en exergue d'une approche plus humaine dans la couverture médiatique. Les participants qui se sont vus attribués des attestations pour leur participation à l'atelier, ont salué les efforts déployés par la délégation pour organiser l'atelier donnant l'occasion de voir de près les activités menées par le CICR.

... Et un programme de soutien des détenues

En collaboration avec la Société nationale du Croissant Rouge au Yémen (SNY), la délégation du CICR a organisé une session de formation pour les éducatrices carcérales du 23 au 25 Octobre 2010. Avec la participation de trente cinq formatrices en provenance de dix gouvernorats yéménites, le programme actuel du CICR à l'attention des femmes privées de liberté a été étudié ainsi que les possibilités de contact et de coordination avec les partis concernés par les problèmes des femmes dans le milieu pénitentiaire.

« Ce programme qui a été lancé il y a dix ans en coopération avec la SNY, vise à briser l'isolement des détenues et assurer leur réinsertion sociale », selon M. Jean-Nicolas Marti, chef de la délégation du CICR. Une exposition des travaux manuels et dessins des prisonnières a eu lieu en marge de la session.

Le Caire:

Un atelier pour les médias arabes

Du 1^{er} et au 2 décembre 2010, le Centre de Soutien en Communication de la délégation régionale du CICR au Caire a organisé un atelier sur les «Conflits et autres situations de crise: l'influence des changements environnementaux rapides sur la couverture médiatique» à l'attention des journalistes originaires des pays du Proche Orient et de l'Afrique du Nord.

Trente cinq journalistes venant de treize pays arabes ont participé à l'atelier qui a traité des sujets d'intérêt pour le CICR et liés à l'essence même du journalisme notamment en temps de crise et de conflit armé. Au cours des deux premières sessions, l'accent a été mis sur l'importance du droit international humanitaire et de ses principes pour les journalistes ainsi que la catégorisation juridique des situations de violence qu'ils sont amenés à couvrir. La troisième partie était consacrée aux «mécanismes de protection à l'attention des journalistes» conformément au DIH et l'action menée par le CICR à cet effet lors des conflits armés.



Les nouveaux défis que présentent la guerre contemporaine et la violence urbaine et auxquels les journalistes et les organisations humanitaires font face, ont fait l'objet de la quatrième session. Quant à la dernière séance, elle a porté sur l'équilibre à observer entre la couverture médiatique et la protection de la vie privée des individus ainsi que la

problématique liée au dilemme entre «filmer l'évènement ou y participer». Le rôle croissant des médias sociaux dans la diffusion des informations en temps de crise a été également étudié. L'atelier s'est achevé par un débat ouvert sur l'antagonisme ou la complémentarité entre les médias traditionnels et les nouveaux médias.

... Et une thèse sur le rôle du CICR dans la mise en oeuvre du Droit International Humanitaire



De gauche à droite: Prof. Ahmed Mohamed Refaat, Prof. Aicha Rateb, Dr. Chérif Atlam et Prof. Mohamed Sameh Amr.

«Le rôle du CICR dans la mise en oeuvre du droit international humanitaire» est le titre de la thèse présentée par le conseiller juridique, Chérif Atlam, coordinateur régional des Services consultatifs en droit international humanitaire du CICR au Caire. M. Atlam a obtenu le grade de doctorat en droit de l'Université du Caire avec mention «excellent». Sa recherche a mérité également une mention d'honneur.

La thèse de M. Atlam offre en langue arabe une des premières études spécialisées sur le CICR décrivant son identité en tant qu'une organisation humanitaire neutre oeuvrant pour la protection des victimes lors des conflits armés. La thèse trace l'historique du CICR depuis sa création par Henry Dunant et la publication de son livre «Un souvenir de Solferino» et l'évolution de l'institution depuis 1863 jusqu'à nos jours où elle est

devenue une des plus grandes organisations humanitaires dans le monde. Le chercheur a présenté la structure du CICR, ses ressources ainsi que ses rapports avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. L'étude a mis l'accent sur la politique de confidentialité adoptée par le CICR lui permettant de conduire, avec les parties belligérantes, des négociations en privé et d'obtenir un accès aux victimes des conflits.

La thèse met en exergue les efforts et les contributions du CICR pour le développement des règles du DIH figurant dans les conventions internationales ou reflétant une pratique étatique et de ce fait considérées comme partie du droit international coutumier. Le rôle du CICR dans l'interprétation des règles du DIH a été illustré dernièrement dans le document de Montreux et l'étude sur la participation directe aux hostilités.

La dernière partie de la thèse documente les efforts déployés par le CICR depuis 1986 pour la création d'un système de mise en oeuvre nationale des règles du DIH ainsi que les efforts conjoints du CICR, de la Ligue des États arabes, de l'Union parlementaire arabe et des différents États arabes dans le même domaine.

Le jury été composé par les Prof. Aicha Rateb, professeur en droit international public à la faculté de droit, Université du Caire (Président), Prof. Ahmed Mohamed Refaat, professeur en droit international public et ex-président de l'Université de Bany Sweif et Prof. Mohamed Sameh Amr, professeur en droit international public à la faculté de droit, Université du Caire.

AL-INSANI . 50 . French Special Issue

Of Unity and Diversity: Rejoicing in our Differences

Contents

• **Who Will Protect the Victims of Cyber Warfare?** By: Zeinab Ghosn

In an age where battles have crossed over into the virtual world, many questions are raised regarding the laws that can protect its victims.

Dossier

• **Secret Immigrants: Criminals or Victims?!**

Some young people risk everything, including their homelands, lives and families by throwing themselves into the sea in hopes of finding paradise on the opposite shore, which they may or may not reach. This Dossier covers this issue and its many aspects.

• **Secret Immigration: 4 Photos for Immigrants, their Homeland, Human Smugglers and the Land of Dreams** By: Mehdi Mabrouk, Tunisian professor.
This article attempts to provide a social analysis for the phenomenon of secret immigration.

• **The Law Student and the "Illegal Immigrant"** By: Frederic Joli, spokesperson, ICRC Paris
In this touching humanitarian story, we get to see how Anne, a French law student meets Adama, a depressed, sick, and unemployed immigrant who secretly entered her country, and she decides to help him get his legal rights.

• **From "Illegal Immigrant" to Novelist** By: Mohamed Tarnish, A Libyan writer and Journalist
Following a failed secret immigration attempt to Italy in order to escape the tense situation in his country, Abu Bakr Hamid Kahal remains in Libya where he discovers his literary skills and talents and becomes an important author.

• **Libyan Red Crescent: Continuing Efforts to Alleviate the Sufferings of Immigrants** By: Mohamed El-Banuni, the Director of the International Relations Department, Libyan Red Crescent Society.

• **The Legal Rights of Secret Immigrants** By: Dr. Osama Bedeir, Advisor to "the Land Center for Human Rights", Cairo and Samy Mahmoud, Egyptian journalist.
Many secret immigrants are unaware that they have legal rights as stipulated in international human rights conventions and described in this article.

• **Thus Spoke Nour** By: Mohamed Sultan, Media and Publication officer, ICRC Cairo
In an attempt to find his wife and daughters, Nour is forced to endure many difficulties and to cross four countries until finally succeeding in his quest with the help of the ICRC's "Establishing of Family Links" program.

• **Pierre Gaillard Recalls his 20 Years of Humanitarian Work during the Algerian War** An interview by: Mohammed bin Ahmed, Advisor with the Regional Delegation, ICRC Tunis
Pierre Gaillard worked as an ICRC delegate in the Middle East and North Africa and witnessed the Algerian War of National Liberation from its inception in 1954.

• **Dr. Mohammed Saidan: Sufism in the Face of Occupation** An interview by: Mawlay Sayed Said bin Tunis, Communication and Information officer in the Tariqa Alawiya (Islamic religious order)
Mohammed Saidan fought in the Algerian War of National Liberation until his arrest in 1957. In this interview, 79 year old Saidan recalls his experiences during the war as well as the ICRC's visits to the prisoners of war.

• **Haiti: Handicapped Children Learn to Enjoy Life Again** By: Olga Miltcheva, Media Delegate, ICRC Port-au-Prince.
The earthquake in January 2010 led to a large number of amputations in Haiti. So that the amputees can be independent, they have to attend rehabilitation sessions, and child amputees, in particular, have to have their prostheses changed every so often.

• **Humanity in War: Camera's on the front line** By: James Nachtwey, Photographer
A selection of photos from the book titled "Humanity in War: from the mid-19th century to the conflicts of today", which documents the humanitarian effects of successive wars as well as the shared history between the ICRC and the victims of these wars.

• **Dr. Bakary Samba: African Islam as an Example of Spreading Tolerance** An Interview by: Mame Ibrahima Tounkara, Expert in legal affairs, ICRC Dakar
Dr. Bakary Samba, a political science expert on Arab-African relations and Islamic movements discusses the introduction of Islam in Sub-Saharan Africa, and how its teachings were successfully harmonized with cultural traditions characteristic to this region.

• **Of Unity and Diversity: the Importance of Rejoicing in our Differences** By: Yasser Al-Zayat
The article argues that diversity within unity is possible, and that it may even have a positive impact on development. It also attempts to prove that diversity is not antithetical to the nation state, and that the latter is enriched by this diversity.

• **The Tuareg Women: Teaching the Desert Spirit** By: Fatima El-Chara'a, Algerian journalist.
In the desert, the Tuareg people's heritage is inspired from their natural environment and relies on women to preserve it.

• **The Amazigh Revival in Morocco** By: Jami Kalthassan, Moroccan writer and journalist.
This article sheds light on the efforts being made by the Kingdom of Morocco to introduce Tamazight into school curricula and mass media as a step towards the revival of the culture of the Amazigh, the ancient inhabitants of North Africa.

• **"The Maghreb Books": a Mediterranean Literary Salon in Paris** By: David-Pierre Marquet, Communication Delegate, ICRC Cairo.
The Palais de la Porte Dorée (Palace of The Golden Door) new cultural center began hosting this salon since 2010 as a symbol of the cultural contributions of diasporic communities to France.

• **The Culture of Peace: How to Make War "More Humane"?!?** By: Dr. Iqbal al-Gharbi, Professor of religious Anthropology at the University of Zaytuna - Tunisia
The article discusses how the humanization of war and armed conflict is an issue of common interest to all countries, no matter which side they are on.

• **The "Khaliduniya" War Plans and the Reasons Behind Victory and Defeat** By: Adel al-Ahmar, Tunisian researcher and ALECSO employee.
Ibn Khalidun devoted part of his renowned "Muqaddimah," (Prolegomena) on the methods of waging war practiced by the various nations. This article is a critic of Ibn Khalidun view.

• **The Kilimanjaro Challenge: One Woman's Journey to the Summit in Support of the Fight against Breast Cancer** By: Abeer Sulaiman, Egyptian novelist and blogger.
Humanitarian work is not confined to organizations and institutions; individuals can also become involved in such work in order to provide services to humanity, and to bring awareness to the sufferings of others.

• **Without Retouch: Childhood** By: Nagy Al-Shinnawy, Egyptian Writer.

• **Poetry: Selection from Saint-John Perse**, French poet (Nobel Prize in Literature 1960)

• **Around the world**

Editorial

The flow of immigrants: Where cultures meet

In an interactive world, where economic, political and social interests overlap, an unprecedented intermingling of people occurs. This may result in either conflict, or in exceptional cultural wealth. "Al-Insani" met with a number of women and men who made humanitarian work a life choice, and who put it at the forefront of their priorities.

In this issue we explore the habits and traditions of the peoples of North African countries. We will also focus on the stories of a number of immigrants who were forced to search for a better life as a result of armed conflict or harsh living conditions. We will also provide historical reading for certain humanitarian aspects, and relations between the Arab world and Europe.

In this issue, we will discover how these people cope with the difficulties they face, such as the Amazigh housewife, who in her strive to preserve the Berber culture teaches Tamazight language to the next generation. We will also see how the ICRC's "family links" program succeeded in reuniting an African refugee with his wife and daughters after years of separation.

You will also read the story of a young French woman who helped an "illegal immigrant" in Europe get his legal rights, and that of an Egyptian woman who climbed Mount Kilimanjaro to bring awareness to the fight against breast cancer. We interview an

Algerian doctor who recalls the ICRC's visits to him while he was imprisoned during the Algerian War. We, furthermore, shed the light on the children of Haiti whose undernourished bodies will forever bear the devastating consequences of the catastrophic earthquake.

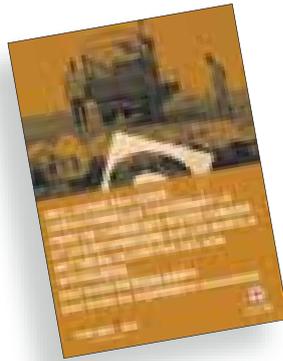
We invite you to follow us on this path of hope and courage as we cover humanitarian concerns and address the various issues related to the flow of immigrants in a world in which we all depend on each other and in which communication and understanding have become difficult, despite the many advances in technology.

This issue also includes an article that discusses the risks of developing cyberspace weapons – a possible indication of a drift towards inhumane behavior during conflict.

Al-Insani gives humanitarian workers the chance to discuss the importance of respecting the rights and responsibilities of each individual during times of conflict, as we continue down the path we have been following for years, thanks to your contributions and real life stories as well as the experiences and ideas we share.

No matter how complex the situation or how great the offense, there will never be any justification for discrimination against cultures, languages, or cultural traditions. Diversity is the route to enrichment of the human experience, and this only enforces the importance of mutual respect and the preservation of human dignity.

“Al-Insani”



Gestion des dépouilles mortelles

Le CICR a publié les «Meilleures pratiques opérationnelles concernant la prise en charge des restes humains et des informations sur les morts à mettre en oeuvre pour les non-spécialistes». Cette publication rassemble toutes les recommandations et meilleures pratiques relatives à la prise en charge appropriée des dépouilles de personnes dont le décès est directement ou indirectement lié à un conflit armé ou une situation de violence interne, et ce, à l'attention des non-spécialistes.

La publication doit permettre à chaque corps militaire de rédiger des instructions permanentes d'opération à l'intention de ses commandants et d'organiser, pour ses membres, des modules de formation qui intègrent les règles juridiques et les listes de contrôle pratiques. Elle doit permettre par ailleurs aux organisations humanitaires d'intégrer ces recommandations et meilleures pratiques à leurs politiques, instructions, formations et opérations.

Balistique lésionnelle (Brochure et DVD)

Ce DVD intitulé "Balistique lésionnelle: introduction pour les professionnels de la santé, juristes, médecins légistes, militaires et agents de l'ordre

public" étudie l'impact causé sur les tissus humains par les balles de fusils d'assaut et d'armes à poing, ainsi que par les fragments de munitions explosives.

Cette science est connue sous le nom de balistique lésionnelle. Ce film didactique s'adresse à divers publics de spécialistes: Les professionnels de la santé qui traitent des personnes blessées par armes pourront ainsi mieux comprendre le processus physique de la blessure. Les juristes doivent eux aussi connaître la balistique lésionnelle pour promouvoir des règles limitant l'usage de la force et interdisant certains projectiles. Quant aux médecins légistes, il est également nécessaire qu'ils soient familiarisés avec cette science s'ils veulent être à même d'établir la cause d'un décès, pour les besoins de la justice.

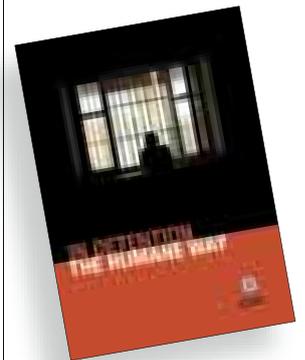
Base de données sur le droit international humanitaire coutumier

Ce dépliant est destiné à promouvoir une nouvelle base de données disponible en ligne sur le droit international humanitaire (DIH) coutumier. Il souligne l'importance du DIH pour l'amélioration de la protection juridique des victimes de conflits armés et présente la nouvelle base de données comme une ressource pour ceux qui s'intéressent à l'interprétation et l'application de ce droit.



Soutenir la mise en œuvre nationale du droit humanitaire

Ce manuel est un outil pratique destiné à assister les décideurs, les législateurs et les autres parties prenantes du monde entier dans la ratification des instruments de droit international humanitaire (DIH). Fondé sur les 15 ans d'expérience des Services consultatifs du CICR, il donne des lignes directrices visant à aider les États à mettre en œuvre le DIH et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de ce droit, notamment celle qui consiste à réprimer les graves violations de ses dispositions.



En Détention: l'humanité entre les murs

Partout dans le monde, des millions de personnes vivent derrière des barreaux. Quel que soit le motif de leur arrestation, elles doivent être traitées avec humanité et protégées contre les mauvais traitements et la torture. Le CICR mène des activités dans les lieux de détention depuis 1915; aujourd'hui, il visite environ 500 000 détenus par an dans quelque 80 pays. Ce film offre un aperçu des modalités de travail de l'institution, en se penchant notamment sur les relations avec les autorités carcérales et sur l'importance des entretiens confidentiels avec les détenus.



Impossible d'oublier

Malgré les séparations, l'image des êtres aimés reste vivante dans les coeurs, et les jours qui défilent n'effacent point leur mémoire.

Ceux qui perdent la trace de leurs proches en raison des conflits armés ou d'autres situations de violence, gardent en eux la mémoire des disparus pour toujours.

Le programme de "Rétablissement des liens familiaux" du CICR sème les graines de l'espoir dans les esprits et tente d'aider ces proches à voir leur souhait de réunification devenir réalité.